



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE



LE PERMIS A POINTS

BILAN D'EXECUTION ANNEE 2006

Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques
Sous-Direction de la Circulation et de la Sécurité Routières
Bureau de la Surveillance du Réseau Routier

28 février 2007

PERMIS A POINTS BILAN D'EXECUTION 2006

SOMMAIRE

I - PRESENTATION GENERALE.....	page 1
II - TABLEAUX STATISTIQUES.....	17
III - REPARTITION TERRITORIALE.....	35
IV - PERMIS A POINTS ET MORTALITE ROUTIERE.....	45
V - ASPECTS METHODOLOGIQUES.....	57

I – PRESENTATION GENERALE

. L'EVOLUTION DU SYSTEME DU PERMIS A POINTS.....	2
. LES NOUVELLES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES.....	4
. EVOLUTIONS EN COURS.....	5
. LA REPARTITION DES INFRACTIONS.....	6
. CLASSIFICATION PENALE.....	7
. LES RETRAITS DE POINTS.....	8
. CONDUCTEURS SANCTIONNES.....	9
. PERMIS DE CONDUIRE INVALIDES.....	10
. RETABLISSEMENTS DU NOMBRE INITIAL DE POINTS.....	10
. SYNTHESE GENERALE 2006.....	11
. INFRACTIONS LES PLUS SOUVENT COMMISES.....	13
. LE PERMIS A POINTS EN EUROPE.....	14

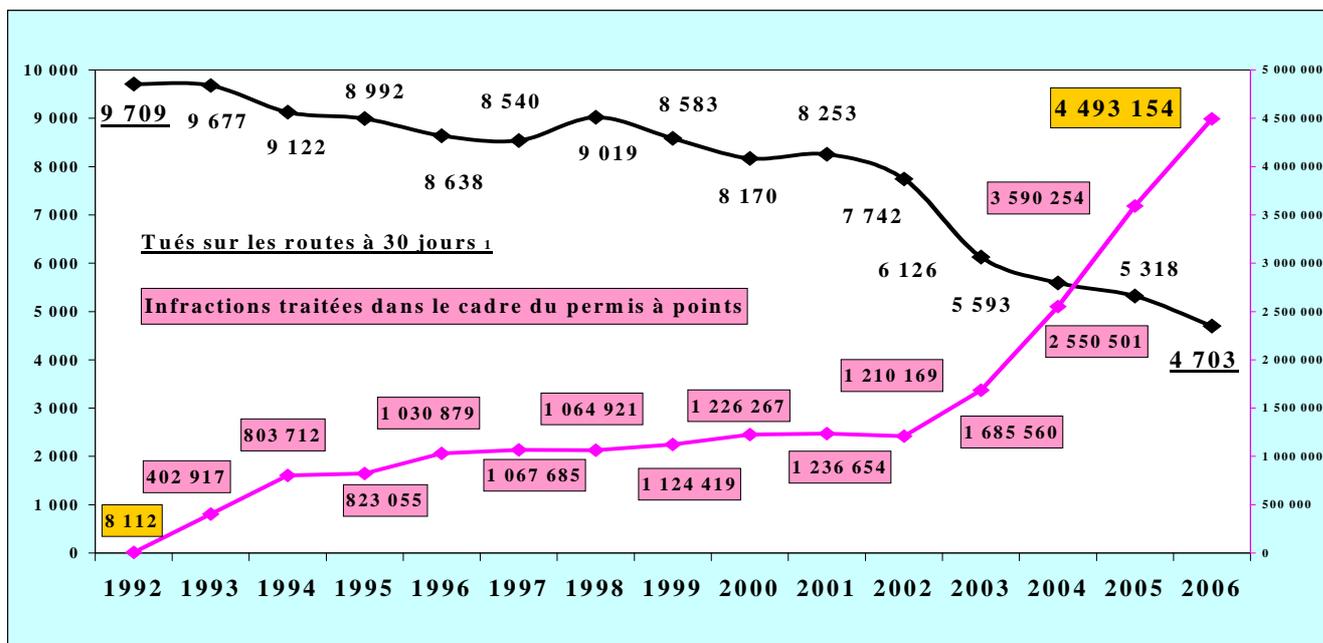
L'EVOLUTION DU SYSTEME DU PERMIS A POINTS



Le système du permis à points en France a été institué par la loi n° 89-469 du 10 juillet 1989 relative à diverses dispositions en matière de sécurité routière et en matière de contraventions et appliqué à compter du 1^{er} juillet 1992.

En 2002, la priorité accordée à la sécurité routière a conduit à la prise de mesures visant à renforcer dès 2003 les sanctions à l'encontre des conducteurs infractionnistes.

En cinq ans, le nombre d'infractions ayant entraîné un retrait de points a été plus que triplé, ainsi que l'illustre la courbe de son évolution dans le tableau ci-dessous :



1

En 2002, 1 210 169 infractions ont été sanctionnées d'un retrait de points.

En 2006, ce chiffre passe à plus de 4 millions.

En cinq ans, la politique mise en œuvre a permis de sauver 10 000 vies et d'épargner 100 000 blessés².

La mise en œuvre du permis à points depuis près de 14 ans en France, dans le cadre d'une politique volontaire de lutte contre l'insécurité routière, a contribué indéniablement à la diminution du nombre des victimes d'accidents de la route.

¹ La courbe des tués sur les routes a été actualisée au moyen des statistiques de l'ONISR sur une mortalité à 30 jours.

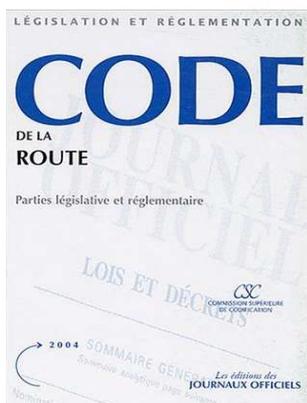
² Conseil des Ministres du 10 janvier 2007 : intervention de Dominique Perben, ministre des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer.

Dossiers traités	Infractions traitées	Points retirés	Dossiers de permis de conduire au solde nul	Dossiers de permis de conduire au capital initial de points rétabli
------------------	----------------------	----------------	---	---

Année 1992 (2ème semestre)	7 943	8 112	19 117	-	-
Année 1993	394 971	402 917	1 176 621	603	-
Année 1994	782 383	803 712	2 387 492	3 295	-
Année 1995	803 857	823 055	2 266 143	5 213	49 408
Variation 95/94	+ 3%	+ 2%	- 5%	+ 58%	-
Année 1996	1 011 674	1 030 879	2 837 280	8 443	471 441
Variation 96/95	+ 26%	+ 25%	+ 25%	+ 62%	+ 854%
Année 1997	1 046 764	1 067 685	2 876 246	10 387	635 532
Variation 97/96	+ 3%	+ 4%	+ 1%	+ 23%	+ 35%
Année 1998	1 043 442	1 064 921	2 821 563	11 055	593 129
Variation 98/97	- 0,3%	- 0,3%	- 2%	+ 6%	- 7%
Année 1999	1 103 179	1 124 419	2 940 562	10 548	789 827
Variation 99/98	+ 6%	+ 6%	+ 4%	- 5%	+ 33%
Année 2000	1 204 372	1 226 267	3 175 619	11 758	779 656
Var. 2000/1999	+ 9%	+ 9%	+ 8%	+ 11%	- 1%
Année 2001	1 214 175	1 236 654	3 180 578	13 410	768 398
Var. 2001/2000	+ 1%	+ 1%	+ 0,2%	+ 14%	- 1%
Année 2002	1 187 101	1 210 169	3 100 966	13 601	847 126
Var. 2002/2001	- 2%	- 2%	- 3%	+ 1%	+ 10%
Année 2003	1 660 016	1 685 560	4 458 497	20 967	896 167
Var. 2003/2002	+ 40%	+ 39%	+ 44%	+ 54%	+ 6%
Année 2004	2 527 679	2 550 501	6 442 669	39 413	832 298
Var. 2004/2003	+ 52%	+ 51%	+ 45%	+ 88%	- 7%
Année 2005	3 572 806	3 590 254	7 461 475	54 242	815 952
Var. 2005/2004	+ 41%	+ 41%	+ 16%	+ 38%	- 2%
Année 2006	4 477 798	4 493 154	8 000 105	68 866	1 140 305
Var. 2006/2005	+ 25%	+ 25%	+ 7%	+ 27%	+ 40%

	2000	2006	Evolution
Nombre de dossiers traités	1 204 372	4 477 798	+ 271 %
Agents en poste au FNPC	50	48	- 4 %

LES NOUVELLES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES



En application des décisions prises lors des Comités interministériels de la sécurité routière des 24 janvier et 1^{er} juillet 2005, une nouvelle mesure entraînant un retrait de six points a été introduite dans le code de la route par la loi n° 2006-10 du 5 janvier 2006 relative à la sécurité et au développement des transports. Il s'agit de l'obstacle à l'immobilisation d'un véhicule.

L'article L.224-5 du code de la route ne sanctionnait auparavant l'opposition à une mesure d'immobilisation du véhicule, que pour le seul cas d'immobilisation consécutif à une rétention immédiate du permis de conduire.

Le transfert de cet article dans le chapitre relatif à l'immobilisation et à la mise en fourrière (article L.325-3-1 nouveau du code de la route) étend le champ de ce délit à l'ensemble des cas d'immobilisation du code de la route.

Ce délit est désormais constitué chaque fois que le conducteur tente de s'opposer à une mesure d'immobilisation, qu'il s'agisse d'une mesure de sûreté (le véhicule est interdit de circuler car son état ne le permet pas) ou d'une décision prise en vue d'une éventuelle confiscation du véhicule.

Il se distingue de la contravention existante de non-respect d'une mesure d'immobilisation (article R.325-2 du code de la route) par la nécessité d'un élément intentionnel, par exemple l'opposition délibérée du conducteur à la mise en place d'un dispositif d'immobilisation.

Le nouvel article L.325-3-1 du code de la route étend également le champ de ce délit à l'opposition à un ordre d'envoi en fourrière.



Par exemple, est constitutif de ce délit le fait pour un conducteur de se précipiter dans son véhicule alors que la grue a commencé à soulever le véhicule, tout en refusant le paiement des frais qui sont dûs.

Ce délit donne lieu de plein droit à la réduction de la moitié du nombre maximal de points du permis de conduire.

EVOLUTIONS EN COURS

A l'issue du Comité Interministériel de la sécurité routière du 8 novembre 2006, le Gouvernement a arrêté un certain nombre de mesures.

Tout d'abord, et ceci à compter de la promulgation de la Loi relative à la prévention de la délinquance, les conducteurs dont le permis de conduire sera invalidé pour solde de points nul pourront, dès la remise du titre invalidé au préfet, engager les démarches visant à obtenir un nouveau titre de conduite. Cette démarche n'est actuellement possible qu'à compter du début du cinquième mois suivant la date de remise du titre invalidé aux services préfectoraux. Le nouveau permis pourra être obtenu au terme d'un délai de 6 mois.



De plus, à compter du 31 mars 2007, lorsque le capital de points du permis de conduire d'un conducteur sera de 6 points ou en deçà, il recevra un courrier recommandé pour l'alerter sur cette situation, et l'informer de la possibilité de suivre un stage de sensibilisation à la sécurité routière lui permettant de récupérer 4 points sur son permis.

En outre, les conducteurs commettant une infraction entraînant le retrait d'un seul point (excès de vitesse inférieur à 20 km/h ou chevauchement d'une ligne blanche continue), récupéreront automatiquement ce point au terme d'un délai d'un an, à la condition expresse qu'ils ne commettent pas d'infraction pendant ces douze mois.



A ces mesures, s'ajoutera la possibilité, pour tout conducteur, de connaître, via une connexion à un site Internet spécialement dédié et sécurisé, le solde de point affecté à son permis de conduire, au moment de la consultation. Cette possibilité sera offerte à compter du 1^{er} juillet prochain.



Le Parlement a également décidé de créer une progressivité d'acquisition des points sur les permis de conduire probatoires. Actuellement, le solde de points d'un conducteur « novice » passe de 6 à 12 en une seule fois au terme du délai probatoire de trois ans, si l'intéressé ne commet pas d'infraction durant cette période. A l'avenir, le permis probatoire se verra affecté au terme de chaque année constituant le délai probatoire (si le conducteur ne commet pas d'infraction dans cet intervalle) de deux points supplémentaires. Les conducteurs ayant suivi un accompagnement anticipé à la conduite se verront créditer de 3 points.

REPARTITION DES INFRACTIONS

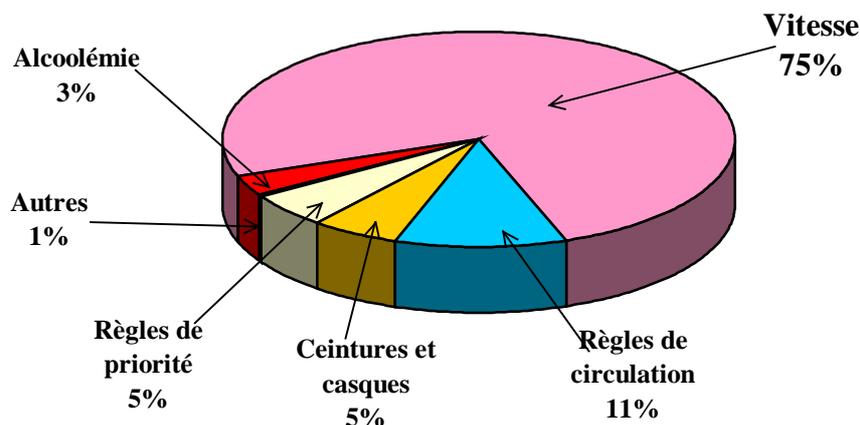


Tout comme en 2005, le fait marquant en 2006 est la forte augmentation de la part des excès de vitesse pour les infractions ayant entraîné un retrait de points.

Cette part passe de 66 à 75 % :

3,3 millions d'excès de vitesse sanctionnés par un retrait de points en 2006. Soit une augmentation de plus de 1 million par rapport à l'année précédente.

Cette évolution s'explique par la poursuite du déploiement du contrôle-sanction automatisé et notamment par la plus grande proportion de radars embarqués, plus efficaces à long terme que les radars fixes.



Infractions	Année 2005	Année 2006	Variation	Part 2005	Part 2006
Vitesse	2 352 681	3 368 101	+ 43 %	66 %	75 %
Règles de circulation	481 674	488 447	+ 1 %	13 %	11 %
Règles de priorité	300 367	247 207	- 18 %	8 %	5 %
Ceintures et casques	311 944	233 674	- 25 %	9 %	5 %
Alcoolémie	125 513	138 231	+ 10 %	3 %	3 %
Autres ¹	18 075	17 494	- 3 %	1 %	1 %
Total	3 590 254	4 493 154	+ 25 %	100 %	100 %

Viennent ensuite, les infractions aux règles de circulation résultant principalement de l'usage d'un téléphone mobile au volant, du franchissement d'une ligne continue et de la circulation en sens interdit.

Les règles de priorité, le non-respect du stop ou d'un feu rouge de même que les non-ports de la ceinture de sécurité et du casque sont en baisse notable, respectivement de 18 et 25 % par rapport à 2005.

Si la part de l'alcoolémie se maintient à 3 % en valeur relative, ce chiffre ne saurait faire illusion dès lors que l'on constate une augmentation des conduites en état d'ivresse, + 10 % (+ 13 000 infractions).

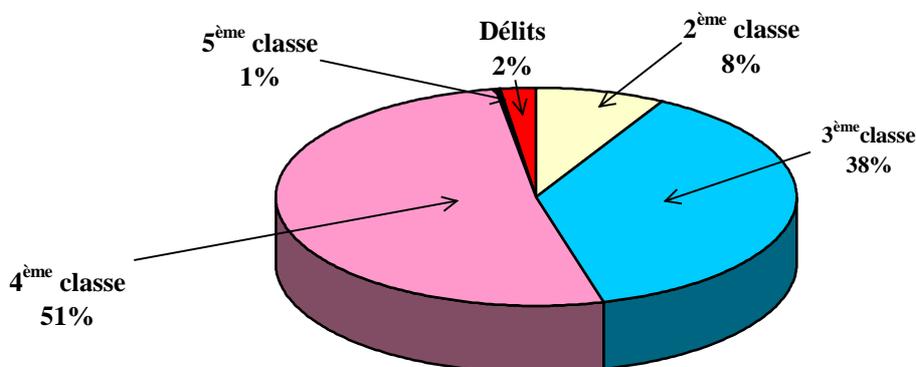
¹ Il s'agit des infractions aux règles administratives, des délits de fuite et des dommages corporels.

CLASSIFICATION PENALE



Depuis décembre 2004, les excès de vitesse inférieurs à 20 km/h commis sur des voies où la vitesse autorisée est supérieure à 50 km/h, sont désormais punis d'une amende prévue pour les contraventions de la 3^{ème} classe. Cette disposition est applicable hors agglomération, mais aussi en agglomération, lorsque la vitesse maximale autorisée est plus importante de droit commun¹.

Ce déclassement contraventionnel a réduit l'amende de 90 à 45 €. Mais cette évolution réglementaire a généré un effet d'aubaine par un développement exponentiel des contraventions de la 3^{ème} classe : (900.000 en 2005 pour 1,7 million en 2006), soit 38 % de l'ensemble des contraventions.



Infractions par classe	Année 2005	Année 2006	Variation	Part 2005	Part 2006
4 ^{ème} classe	2 237 583	2 315 114	+ 3 %	62 %	51 %
3 ^{ème} classe	909 624	1 707 804	+ 88 %	25 %	38 %
2 ^{ème} classe	330 920	357 336	+ 8 %	9 %	8 %
Délits	100 256	104 079	+ 4 %	3 %	2 %
5 ^{ème} classe	11 871	8 821	- 26 %	1 %	1 %
Total	3 590 254	4 493 154	+ 25 %	100 %	100 %

Les contraventions de 4^{ème} classe demeurent majoritaires (ceinture, feux rouge, vitesse) et en légère augmentation.

Les contraventions de 2^{ème} classe progressent de 8 %, usage principalement du téléphone mobile.

Les délits, en majorité des conduites en état d'ivresse, passent de 100 000 en 2005 à 104 000 en 2006.

Les contraventions de 5^{ème} classe sont en régression. Il s'agit principalement des excès de vitesse de 50 km/h et au-delà.

¹ Article R.413-14 alinéa 1 du code de la route dans sa nouvelle rédaction issue du décret n°2004-1330 du 6 décembre 2004 relatif aux sanctions en matière de dépassement des vitesses maximales autorisées.

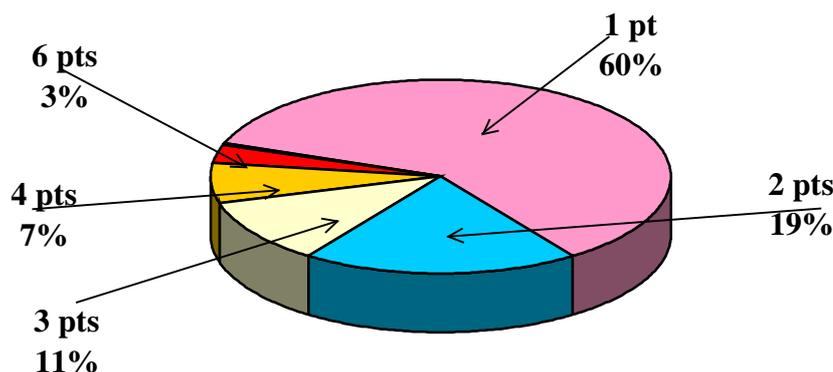
LES RETRAITS DE POINTS



« Pour 52 % des automobilistes, la peur de perdre des points vient en deuxième position des éléments ayant modifié leur façon de conduire, juste derrière la prise de conscience du danger. Interrogés à l'issue d'un stage de sensibilisation à la sécurité routière, les participants déclarent à plus de 85 % que le stage est bénéfique. 73 % environ ont l'intention de modifier quelque chose dans leur comportement » (*baromètre axa/prévention 2005*).

Avec le développement du contrôle-sanction automatisé, les infractions engendrant un retrait de 1 point sont devenues majoritaires et occupent le premier rang (60 % contre 45 % en 2005). Il s'agit, comme cela a déjà été souligné précédemment, essentiellement des excès de vitesse inférieurs à 20 km/h.

La multiplication des retraits à 1 point et la baisse des retraits à 3 et 4 points (non-port de la ceinture de sécurité et feux rouge notamment) expliquent que la hausse générale du nombre de points retirés (+ 7 %) est moins importante qu'en 2005 (+ 16 %).



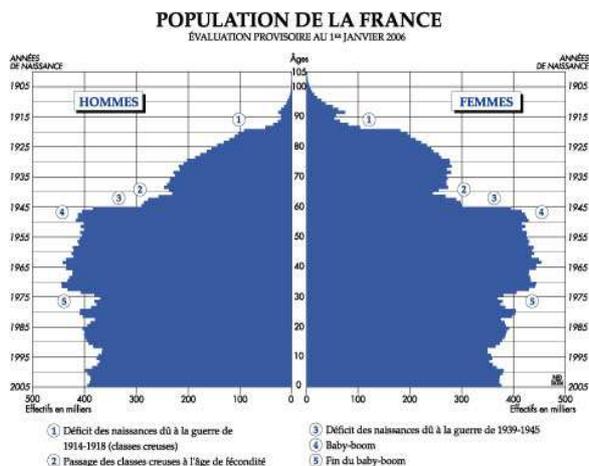
Infractions	Année 2005	Année 2006	Variation	Part 2005	Part 2006
A 1 point	1 626 038	2 678 742	+ 65 %	45 %	60 %
A 2 points	815 350	863 102	+ 6 %	23 %	19 %
A 3 points	622 922	488 240	- 21 %	18 %	11 %
A 4 points	370 847	301 494	- 19 %	10 %	7 %
A 6 points	155 097	161 576	+ 4 %	4 %	3 %
Total	3 590 254	4 493 154	+ 25 %	100 %	100 %

Les infractions passibles d'un retrait de 2 points, usage du téléphone mobile au volant et excès de vitesse entre 20 et 30 km/h, sont en progression, mais leur part relative diminue.

Les infractions à 3 points, non-port de la ceinture de sécurité et excès de vitesse d'au moins 40 km/h chutent. Il en est de même des infractions à 4 points, (non-respect d'un feu rouge ou d'un stop) et pour les excès de vitesse de 30 à 40 km/h.

Les infractions à six points, excès de vitesse de plus de 50 km/h et alcoolémie, progressent et passent de 155 097 en 2005 à 161 576 en 2006.

CONDUCTEURS SANCTIONNES

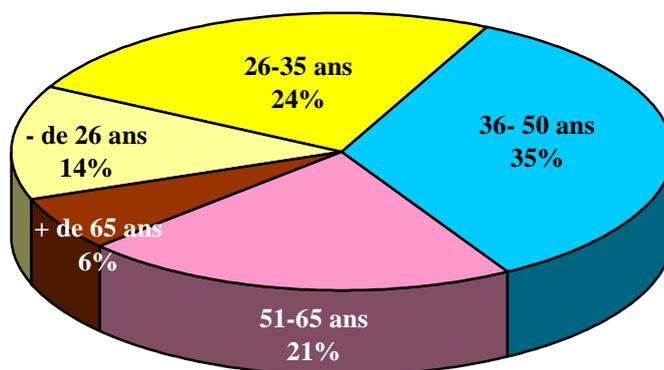


Comme les années précédentes, si les hommes sont majoritairement représentés dans les dossiers de retraits de points (70 %), la tendance est à une augmentation de la part des femmes : 30 % en 2006 contre 27 % en 2005.

La progression par rapport à 2005 est pratiquement du simple au double pour les femmes avec + 40 % de dossiers traités passant de 970.000 à 1 350.000. Celle-ci est de + 20 % chez les hommes évoluant de 2.600.000 à 3.100.000.

La part des dossiers concernant la tranche d'âge des moins de 26 ans continue à s'amenuiser : rappelons qu'elle était de 22 % en 2004 pour 14 % aujourd'hui.

Corrélativement, la part des dossiers traités pour les plus de 50 ans progresse : 19 % en 2004, 24 % en 2005 et 27 % en 2006.



Dossiers	Année 2005	Année 2006	Variation	Part 2005	Part 2006
Moins de 26 ans	580 881	602 808	+ 4 %	16 %	14 %
De 26 à 35 ans	914 725	1 091 057	+ 19 %	25 %	24 %
De 36 à 50 ans	1 203 117	1 544 499	+ 28 %	34 %	35 %
De 51 à 65 ans	668 440	955 034	+ 43 %	19 %	21 %
Plus de 65 ans	205 643	284 400	+ 38 %	6 %	6 %
Total	3 572 806	4 477 798	+ 25 %	100 %	100 %

Si la modification de la pyramide des âges avec un vieillissement pérenne de la population française semble être l'une des explications, la méthode consistant à désigner les grands-parents en lieu et place des jeunes conducteurs, pratique illégale qui tend à se développer¹, est un élément nouveau qui explique cette tendance.

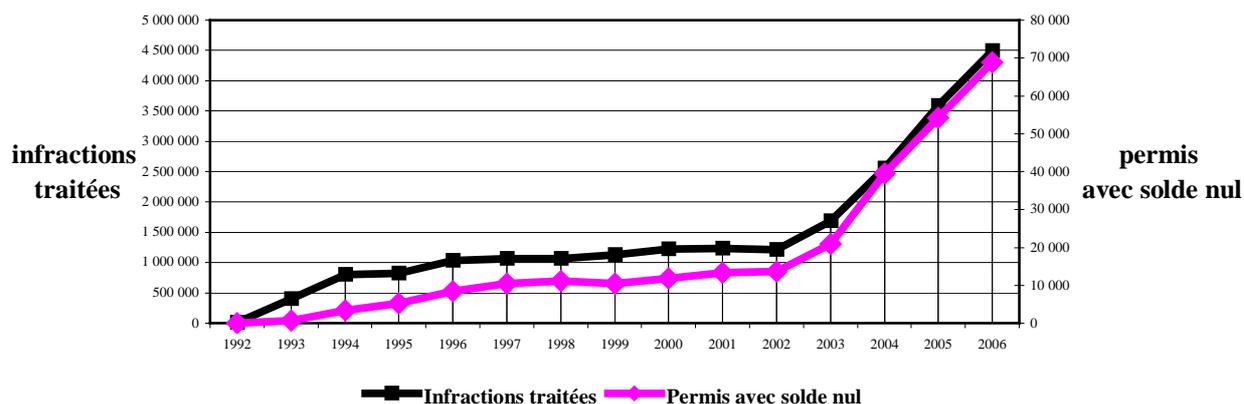
¹ Toute déclaration inexacte ou erronée est punie de 1500 € d'amende (article R.49-19 du code de procédure pénale), sans préjudice de l'application éventuelle des articles 226-10 ou 441-1 du code pénal réprimant la dénonciation calomnieuse (5 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende) ou le faux (3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende).

PERMIS DE CONDUIRE INVALIDES



Au cours de l'année 2006, on compte 68 866 dossiers de permis de conduire invalidés (correspondant à un solde nul de points), soit une augmentation de 27 % par rapport à 2005. 94 % des permis invalidés sont détenus par des hommes. Avec une progression de 63 % par rapport à 2005, les femmes deviennent de nouvelles interlocutrices par la perte de points sur leur permis de conduire.

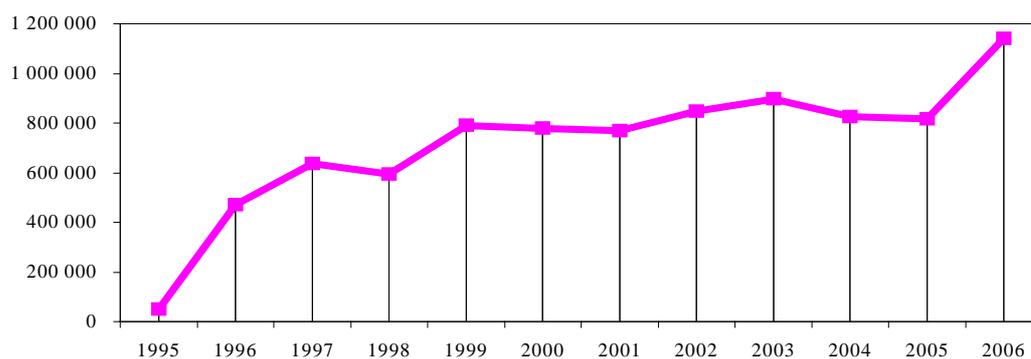
Dossiers au solde nul de points	Année 2005	Année 2006	Variation 2004/2005	Variation 2005/2006	Part 2006
Hommes	51 714	64 749	+ 36 %	+ 25 %	94 %
Femmes	2 528	4 117	+ 75 %	+ 63 %	6 %
Total	54 242	68 866	+ 37 %	+ 27 %	100 %



RETABLISSEMENTS DU NOMBRE INITIAL DE POINTS

En 2006 : 1,14 million de titulaires du permis de conduire ont vu rétablir leur nombre initial de points. C'est un chiffre en augmentation sensible par rapport à 2005 (816.000).

Dossiers avec rétablissement du nombre initial de points



SYNTHESE GENERALE : Année 2006

	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	Total
Dossiers traités	3 127 359	1 350 439	4 477 798
Infractions traitées	3 140 938	1 352 216	4 493 154
Points retirés	5 906 836	2 093 269	8 000 105
Permis au solde nul	64 749	4 117	68 866
Dossiers rétablis	833 132	307 173	1 140 305

Dossiers traités par tranches d'âge	< ou = 25 ans	de 26 à 35 ans	de 36 à 50 ans	de 51 à 65 ans	> 65 ans
<i>Hommes</i>	434 805	756 503	1 045 795	669 446	220 810
Pourcentage par tranche d'âge	13,90%	24,19%	33,44%	21,41%	7,06%
Total des dossiers <i>hommes</i> traités : 3 127 359			Pourcentage sur l'ensemble : 69,84 %		

<i>Femmes</i>	168 003	334 554	498 704	285 588	63 590
Pourcentage par tranche d'âge	12,44%	24,77%	36,93%	21,15%	4,71%
Total des dossiers <i>femmes</i> traités : 1 350 439			Pourcentage sur l'ensemble : 30,16 %		

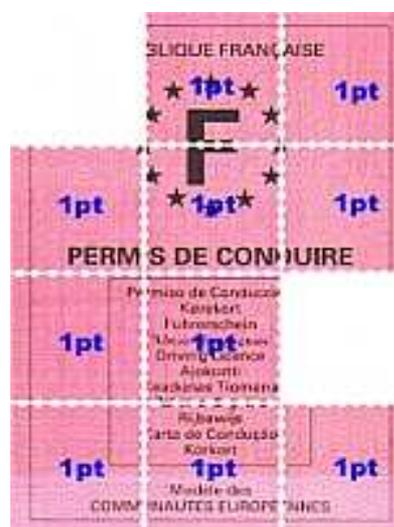
Répartition <i>Hommes</i>	9,71%	16,89%	23,36%	14,95%	4,93%
Répartition <i>Femmes</i>	3,75%	7,47%	11,14%	6,38%	1,42%

Ensemble des dossiers	602 808	1 091 057	1 544 499	955 034	284 400
Pourcentage par tranche d'âge	14%	24%	35%	21%	6%

Dossiers traités par points	1 point	2 points	3 points	4 points	
<i>Hommes</i>	1 754 123	627 529	385 272	221 569	
<i>Femmes</i>	924 503	235 061	97 454	78 603	
Ensemble des dossiers	2 678 626	862 590	482 726	300 172	
	5 points	6 points	7 points	8 points	Total
<i>Hommes</i>	81	127 388	346	11 051	3 127 359
<i>Femmes</i>	16	13 290	46	1 466	1 350 439
Ensemble des dossiers	97	140 678	392	12 517	4 477 798

Infractions traitées par catégories	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	Total	Pourcentage
Vitesse	2 271 268	1 096 833	3 368 101	74,96%
Règles de circulation	363 009	125 438	488 447	10,87%
Règles de priorité	179 230	67 977	247 207	5,50%
Ceintures et casques	186 738	46 936	233 674	5,20%
Règles administratives	2 749	197	2 946	0,07%
Délits (hors vitesse, dommages corporels, alcoolémie)	8 636	907	9 543	0,21%
Dommages corporels (hors alcoolémie)	3 650	1 355	5 005	0,11%
Alcoolémie	125 658	12 573	138 231	3,08%
Ensemble des infractions	3 140 938	1 352 216	4 493 154	100,00%

Infractions classe	2ème classe	3ème classe	4ème classe	5ème classe	Délits	Total
<i>Hommes</i>	258 959	1 137 479	1 642 967	8 081	93 452	3 140 938
<i>Femmes</i>	98 377	570 325	672 147	740	10 627	1 352 216
TOTAL	357 336	1 707 804	2 315 114	8 821	104 079	4 493 154
Variation 05/06	+ 8%	+ 38%	+ 51%	+ 1%	+ 2%	+ 25%



Rappel :

CLASSIFICATION PENALE	NOMBRE DE POINTS RETIRES
Contraventions de 2 ^{ème} classe	2 ou 3 points
Contraventions de 3 ^{ème} classe	1 point
Contraventions de 4 ^{ème} classe	1, 2, 3, 4 ou 6 points
Contraventions de 5 ^{ème} classe	2, 4 et 6 points
Délits	6 points

INFRACTIONS LES PLUS SOUVENT COMMISES AYANT ENTRAINE UN RETRAIT DE POINTS EN 2006

Ces 14 types d'infractions représentent environ **98 %** du total des infractions traitées et **59 %** d'entre elles sont des petits excès de vitesse sanctionnées d'1 seul retrait de point.

Classement	INFRACTIONS AYANT ENTRAINE UN RETRAIT DE POINTS	NOMBRE D'INFRACTIONS	PROPORTION	RETRAIT DE POINTS	CLASSE
1er	Excès de vitesse inférieur à 20 km/h lorsque la vitesse maximale autorisée est supérieure à 50 km/h	1 707 804	38 %	1	3 ^{ème}
2 ^{ème}	Excès de vitesse inférieur à 20 km/h lorsque la vitesse maximale autorisée est inférieure ou égale à 50 km/h	931 819	21 %	1	4 ^{ème}
3 ^{ème}	Excès de vitesse de 20 à 30 km/h	519 873	12 %	2	4 ^{ème}
4 ^{ème}	Usage d'un téléphone mobile	342 422	8 %	2	2 ^{ème}
5 ^{ème}	Non-port de ceinture de sécurité	231 287	5 %	3	4 ^{ème}
6 ^{ème}	Non-respect d'un feux tricolore	144 573	3 %	4	4 ^{ème}
7 ^{ème}	Excès de vitesse de 30 à 40 km/h	144 448	3 %	3	4 ^{ème}
8 ^{ème}	Non-respect d'un panneau stop	85 138	2 %	4	4 ^{ème}
9 ^{ème}	Conduite sous l'empire d'un état alcoolique supérieur à 0,8 g/l sang	84 336	2 %	6	Délit
10 ^{ème}	Franchissement d'une ligne continue	62 640	1 %	3	4 ^{ème}
11 ^{ème}	Conduite sous l'empire d'un état alcoolique supérieur à 0,5 g/l sang	48 609	1 %	6	4 ^{ème}
12 ^{ème}	<i>Excès de vitesse de moins de 20 km/h infraction qui n'existe plus depuis 2004</i>	29 818	0,6 %	1	4 ^{ème}
13 ^{ème}	Circulation en sens interdit	27 658	0,6 %	4	4 ^{ème}
14 ^{ème}	Excès de vitesse de 40 à 50 km/h	25 367	0,5 %	4	4 ^{ème}
	Total de ces 14 infractions	4 385 792	98 %	-	-
	Total des infraction des infractions	4 493 154	100 %	-	-

LE PERMIS A POINTS EN EUROPE



1

Un nombre croissant d'Etats européens ont instauré le principe du permis à points. Si les modalités de fonctionnement varient d'un pays à l'autre, l'objectif est partout le même : inciter les conducteurs à mieux respecter le code de la route pour réduire l'insécurité routière.

Un permis à points européen n'est pas pour l'instant à l'ordre du jour. En effet, chaque pays a mis en place un système de pénalités selon ses spécificités locales. Ainsi, plusieurs Etats comme la France ont retenu le principe d'un capital de points initial qui est diminué d'un ou plusieurs points selon les infractions. D'autres, comme l'Allemagne ont adopté le système inverse : le conducteur part de zéro point et accumule des points à chaque infraction jusqu'à un seuil limite à ne pas dépasser.

L'Espagne se distingue par un système de bonus. Ainsi, un conducteur qui ne commet pas d'infraction pendant 3 ans peut augmenter son capital de 2 points.

Tout comme en France avec un permis probatoire doté de 6 points, d'autres pays ont établi un dispositif spécifique aux conducteurs novices. Tel est le cas de l'Italie où pour la même infraction, le jeune conducteur perd deux fois plus de points qu'un conducteur expérimenté. De même au Danemark, où le conducteur novice risque une suspension de permis s'il est sanctionné de 2 points dans un délai de trois ans.

Enfin, l'Espagne reconnaît la spécificité des conducteurs professionnels, qui bénéficient d'un délai réduit par rapport aux autres usagers pour être autorisé à conduire après la perte totale du capital initial de points.

¹ Schéma DSCR.

PAYS A ACCUMULATION DE POINTS**PAYS A CAPITAL DE POINTS**

PAYS DE L'UE	Date d'instauration	Points	Conditions
ALLEMAGNE	1974	18	Avant l'annulation du permis pour défaut de points, stage obligatoire et rapport médical ou psychologique. A 8 points, proposition des autorités fédérales pour s'inscrire à un stage de récupération de points. Le délai de retrait de points dépend de l'infraction.
GRECE	1983	17	Limite à ne pas dépasser : 17 points.
FRANCE	1992	12	-
POLOGNE	1993	21	A solde de points nul, annulation du permis de conduire avec obligation de le repasser. Reconstitution de la totalité des points, si absence d'infraction pendant 1 an à compter du premier retrait de points.
GRANDE-BRETAGNE	1995	12	A 12 points, retrait du permis de conduire pour 6 mois. Chaque infraction est traitée séparément des autres. Les points ajoutés relatifs à une infraction sont systématiquement retirés au bout de 3 ans.
CROATIE	1996	7	A solde de points nul, retrait du permis de conduire pour 90 jours.
BULGARIE	2000	39	A solde de points nul, annulation du permis de conduire. Obligation de le repasser après un délai de 6 mois.
IRLANDE	2001	12	Idem à la Grande-Bretagne.
LUXEMBOURG	2002	12	A solde de points nul, le permis est suspendu pour 1 an voire 2 ans en cas de récidive.
ITALIE	2003	20	A solde de points nul, annulation du permis de conduire. Délai de récupération de points : 3 ans Les chauffeurs de poids-lourds peuvent récupérer 9 points en faisant un stage au lieu de 6 pour les autres conducteurs.
LETONIE	2004	16	Capital de 10 points pour les nouveaux conducteurs et 16 points pour les autres conducteurs.
DANEMARK	2005	3	A 3 points durant une période de 3 ans, le permis est retiré avec sursis. Dans ce cas, il est nécessaire de repasser le code et la pratique dans un délai de 3 mois.
AUTRICHE	2005		<i>Détail non encore disponible.</i>
ESPAGNE	2006	12	A solde de points nul, retrait du permis pour 6 mois avec stage obligatoire ; 3 mois seulement pour les professionnels de la route. Système de bonification de 2 points pour les conducteurs n'ayant commis aucune infraction pendant 3 ans.

On remarquera l'absence dans cette liste de quelques Etats historiques de l'Union Européenne comme la Belgique et les Pays-Bas.



II – TABLEAUX STATISTIQUES

REPARTITION DES INFRACTIONS PAR CATEGORIE

. Vitesse.....	18
. Règles de circulation.....	19
. Règles de priorité.....	20
. Ceinture et casque.....	20
. Règles administratives.....	21
. Entraves et délits de fuite.....	22
. Dommages corporels.....	22
. Alcoolémie.....	23
. Stupéfiants.....	24
. Synthèse.....	25

CLASSIFICATION PENALE

. Contraventions de 2 ^{ème} classe.....	26
. Contraventions de 3 ^{ème} classe.....	26
. Contraventions de 4 ^{ème} classe.....	26
. Contraventions de 5 ^{ème} classe.....	29
. Les délits.....	30
. Synthèse.....	33

Nb : les natinf (code du Ministère de la justice de la nature de l'infraction) repérés par un astérisque () n'existent plus mais des infractions ont été relevées avec ces numéros et continuent de faire l'objet d'un traitement.*

REPARTITION DES INFRACTIONS PAR CATEGORIE

Vitesse

Pts	Classe	Natif	Excès de vitesse d'au moins 50 km/h	Infractions
6	5 ^{ème}	21526	par conducteur de véhicule à moteur	8 766
6	Délit	22037	récidive par conducteur de véhicule à moteur	31
4	5 ^{ème}	21538*	<i>par titulaire du permis de conduire depuis moins de deux ans</i>	5

Pts	Classe	Natif	Excès de vitesse d'au moins 40 km/h et de moins de 50 km/h	Infractions
4	4 ^{ème}	21527	par conducteur de véhicule à moteur	25 367
4	4 ^{ème}	21539*	<i>par titulaire du permis de conduire depuis moins de deux ans</i>	54

Pts	Classe	Natif	Excès de vitesse d'au moins 30 km/h et de moins de 40 km/h	Infractions
3	4 ^{ème}	11301	par conducteur de véhicule à moteur	144 448
3	4 ^{ème}	12925*	<i>par titulaire du permis de conduire depuis moins de deux ans</i>	54

Pts	Classe	Natif	Excès de vitesse d'au moins 20 km/h et de moins de 30 km/h	Infractions
2	4 ^{ème}	11302	par conducteur de véhicule à moteur	519 873

Pts	Classe	Natif	Excès de vitesse inférieur à 30 km/h	Infractions
3	4 ^{ème}	12926*	<i>par titulaire du permis de conduire depuis moins de deux ans</i>	62

Pts	Classe	Natif	Excès de vitesse inférieur à 20 km/h	Infractions
1	4 ^{ème}	25386	par conducteur de véhicule à moteur, vitesse maximale autorisée <= 50 km/h	931 819
1	3 ^{ème}	25387	par conducteur de véhicule à moteur, vitesse maximale autorisée > 50 km/h	1 707 804
1	4 ^{ème}	11303*	<i>par conducteur de véhicule à moteur</i>	29 818

Récapitulatif "vitesse"				Infractions
au moins 50 km/h				8 802
au moins 40 km/h et moins de 50 km/h				25 421
au moins 30 km/h et moins de 40 km/h				144 502
au moins 20 km/h et moins de 30 km/h				519 873
<i>inférieur à 30 km/h</i>				62
inférieur à 20 km/h				2 669 441
Total infractions traitées pour excès de vitesse				3 368 101

Règles de circulation

Pts	Classe	Natif	Circulation	Infractions
3	4 ^{ème}	00201	Arrêt ou stationnement dangereux d'un véhicule	4 083
3	2 ^{ème}	00217	Changement de direction d'un véhicule effectué sans avertissement préalable	10 873
4	4 ^{ème}	00256	Circulation de véhicule en sens interdit	27 658
3	4 ^{ème}	06093	Circulation d'un véhicule en marche normale sur la partie gauche d'une chaussée à double sens de circulation	3 198
3	4 ^{ème}	06096	Conduite d'un véhicule sans laisser une distance de sécurité avec le véhicule qui précède	8 330
2	4 ^{ème}	06117	Circulation d'un véhicule sur la bande centrale séparative des chaussées d'une autoroute	644
4	4 ^{ème}	06212	Exécution d'un demi-tour ou d'une marche arrière sur une autoroute	695
3	2 ^{ème}	06292	Circulation sur une bande d'arrêt d'urgence	4 041
2	5 ^{ème}	07557	Usage d'appareil, dispositif ou produit destiné à déceler ou perturber les instruments de constatation des infractions routières	10
4	4 ^{ème}	11052	Circulation de véhicule, de nuit ou par visibilité insuffisante, sans éclairage ni signalisation, en un lieu dépourvu d'éclairage public	508
3	4 ^{ème}	11053	Arrêt ou stationnement de véhicule de nuit ou par visibilité insuffisante, sans éclairage ni signalisation, sur chaussée dépourvue d'éclairage public	19
3	4 ^{ème}	11325	Franchissement d'une ligne continue par le conducteur d'un véhicule	62 640
1	4 ^{ème}	11326	Chevauchement d'une ligne continue par le conducteur d'un véhicule	9 301
2	5 ^{ème}	22909	Détention ou transport d'appareil, dispositif ou produit destiné à déceler ou perturber les instruments de constatation des infractions routières	40
2	4 ^{ème}	22919	Arrêt ou stationnement de véhicule sur la bande centrale séparative des chaussées d'une autoroute	10
3	4 ^{ème}	23082	Conduite d'un véhicule sans respecter la distance de sécurité imposée avec le véhicule qui précède - ouvrage routier présentant des risques particuliers	395
2	2 ^{ème}	23800	Usage d'un téléphone tenu en main par le conducteur d'un véhicule en circulation	342 422

Pts	Classe	Natif	Dépassement	Infractions
3	4 ^{ème}	06102	Dépassement de véhicule par la droite	5 577
3	4 ^{ème}	06105	Dépassement de véhicule à une intersection de routes	662
3	4 ^{ème}	06108	Dépassement sur la voie la plus à gauche d'une chaussée à double sens de plus de deux voies	62
2	4 ^{ème}	06109	Accélération par le conducteur d'un véhicule sur le point d'être dépassé	103
3	4 ^{ème}	11054	Dépassement de véhicule sans avertissement préalable nécessaire du conducteur dépassé	1 489
3	4 ^{ème}	11055	Dépassement d'usager sans se porter suffisamment à gauche pour éviter le risque d'accrochage	234
3	4 ^{ème}	11056	Dépassement de véhicule sur la moitié gauche de la chaussée en gênant la circulation en sens inverse	1 828
3	4 ^{ème}	11057	Dépassement sans visibilité suffisante vers l'avant sur une chaussée à double sens de circulation	704
3	4 ^{ème}	11058	Retour prématuré sur la droite par conducteur de véhicule venant d'effectuer un dépassement	587
3	4 ^{ème}	11067	Dépassement par la gauche d'un véhicule tournant à gauche	90
3	4 ^{ème}	11068	Dépassement irrégulier d'un véhicule circulant sur une voie ferrée empruntant la chaussée	3
3	4 ^{ème}	22060	Dépassement de véhicule sans possibilité de retour bref dans le courant normal de la circulation	1 608
3	4 ^{ème}	22900	Dépassement entrepris par un véhicule sur le point d'être dépassé	633

Règles de priorité

Pts	Classe	Natif	Priorité	Infractions
4	4 ^{ème}	00202	Refus de priorité par conducteur de véhicule à un piéton régulièrement engagé dans la traversée d'une chaussée	3 068
4	4 ^{ème}	00203	Inobservation par conducteur de véhicule de l'arrêt absolu imposé par le panneau "stop" à une intersection de routes	85 138
4	4 ^{ème}	00207	Refus de priorité à droite à une intersection de routes	4 368
4	4 ^{ème}	00210	Inobservation par conducteur de véhicule de l'arrêt imposé par un feu rouge fixe ou clignotant	144 573
4	4 ^{ème}	00221	Refus de priorité par conducteur de véhicule venant d'une voie non ouverte à la circulation publique ou d'une aire de stationnement	577
4	4 ^{ème}	06091	Refus de priorité par conducteur de véhicule abordant un carrefour à sens giratoire	2 269
4	4 ^{ème}	06111	Refus de priorité à une intersection de routes où l'obligation de céder le passage est signalée	3 387
4	4 ^{ème}	06112	Refus de priorité à une intersection par conducteur venant de marquer l'arrêt au "stop"	2 154
4	4 ^{ème}	06223	Refus de priorité par conducteur d'un véhicule tournant à gauche	1 040
4	4 ^{ème}	11059	Refus de priorité au train ou au matériel circulant sur une voie ferrée traversant ou suivant la route	6
4	4 ^{ème}	11060	Franchissement de passage à niveau avec un véhicule risquant d'être immobilisé sur la voie ferrée	5
4	4 ^{ème}	11062	Franchissement de passage à niveau à l'approche d'un train	5
4	4 ^{ème}	11063	Inobservation par conducteur de l'arrêt imposé par la fermeture des barrières d'un passage à niveau de voie ferrée	161
4	4 ^{ème}	11064	Refus par conducteur d'obtempérer aux injonctions d'un garde lors de la traversée de voie ferrée à un passage à niveau	1
4	4 ^{ème}	11077	Refus de priorité à un véhicule d'intérêt général prioritaire usant des avertisseurs spéciaux à une intersection	154
4	4 ^{ème}	22917	Refus de priorité par conducteur de véhicule abordant une route à grande circulation	219
4	4 ^{ème}	22918	Refus de priorité par conducteur de véhicule abordant une autoroute	82

Ceintures et casques

Pts	Classe	Natif	Ceintures et casques	Infractions
3	4 ^{ème}	12929	Conduite sans port de la ceinture de sécurité d'un véhicule à moteur réceptionné avec cet équipement	231 287
3	4 ^{ème}	12931	Conduite d'une motocyclette sans port d'un casque homologué	2 205
3	4 ^{ème}	22921	Conduite d'un tricycle ou quadricycle à moteur sans port d'un casque homologué	182

Règles administratives

Pts	Classe	Natif	Règles administratives	Infractions
3	4 ^{ème}	22874	Conduite d'un taxi ou d'une voiture de remise sans attestation préfectorale délivrée après vérification médicale de l'aptitude physique	19
3	4 ^{ème}	22875	Conduite d'une ambulance sans attestation préfectorale délivrée après vérification médicale de l'aptitude physique	5
3	4 ^{ème}	22876	Conduite d'un véhicule affecté au ramassage scolaire sans attestation préfectorale délivrée après vérification médicale de l'aptitude physique	4

Pts	Classe	Natif	Permis	Infractions
3	4 ^{ème}	07538	Conduite d'un véhicule à moteur avec un permis de conduire non prorogé	2 008
3	4 ^{ème}	25611	Conduite d'un véhicule à moteur sans respecter une restriction d'usage mentionnée sur le permis de conduire	910
6	Délit	02273	Obtention par fausse déclaration d'un permis de conduire un véhicule à moteur	4
6	Délit	05707	Conduite d'un véhicule à moteur malgré une suspension administrative ou judiciaire du permis de conduire	698
6	Délit	06246	Conduite d'un véhicule à moteur pendant la rétention conservatoire du permis de conduire	182
6	Délit	06247	Refus de restituer un permis de conduire après notification de sa rétention conservatoire	8
6	Délit	20504	Refus de restituer un permis de conduire suspendu	24

Pts	Classe	Natif	Plaque	Infractions
6	Délit	00045	Mise en circulation de véhicule à moteur ou remorque muni de plaque ou d'inscription inexacte	109
6	Délit	00048	Usage de fausse plaque ou de fausse inscription apposée sur un véhicule à moteur ou remorque	107
6	Délit	00049	Fausse déclaration sur propriétaire de véhicule à moteur circulant sans plaque ou inscription obligatoire	2
6	Délit	25123	Usurpation de plaque d'immatriculation - numéro attribué à un autre véhicule à moteur	12

Entraves et délits de fuite

Pts	Classe	Natif	Entrave	Infractions
6	Délit	00050	Refus par le conducteur d'un véhicule d'obtempérer à une sommation de s'arrêter	2 737
6	Délit	00179	Refus de se soumettre aux vérifications relatives au véhicule ou au conducteur	143
6	Délit	02271	Entrave à la circulation sur une voie publique	18
6	Délit	06245	Obstacle par un conducteur à l'immobilisation administrative de son véhicule	6
6	Délit	25124	Refus, par le conducteur d'un véhicule, d'obtempérer à une sommation de s'arrêter, dans des circonstances exposant directement autrui à un risque de mort ou d'infirmité	183

Pts	Classe	Natif	Délit de fuite	Infractions
6	Délit	00042	Délit de fuite après accident par conducteur de véhicule terrestre	3 151

Dommages corporels

Pts	Classe	Natif	Homicide & blessures avec délit de fuite	Infractions
6	Délit	00034	Blessures involontaires avec incapacité supérieure à 3 mois par conducteur d'un véhicule terrestre à moteur et délit de fuite	17
6	Délit	00035	Homicide involontaire par conducteur d'un véhicule terrestre à moteur et délit de fuite	4
6	Délit	24000	Blessures involontaires avec incapacité n'excédant pas 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur et délit de fuite	164
8	Délit	01257*	<i>Homicide et blessures involontaires avec I.T.T. supérieure et inférieure ou égale à 3 mois par conducteur coupable de délit de fuite</i>	1

Pts	Classe	Natif	Homicide & blessures - autres	Infractions
6	Délit	00222	Blessures involontaires avec incapacité supérieure à 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur	963
6	Délit	00223	Blessures involontaires avec incapacité n'excédant pas 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur	3 108
6	Délit	00224	Homicide involontaire par conducteur de véhicule terrestre à moteur	334
6	Délit	12314	Homicide involontaire par conducteur véhicule terrestre à moteur et violation manif. délibérée obligation sécurité ou prudence	18
6	Délit	12315	Blessures involontaires avec incapacité > 3 mois par conducteur véhicule terr. à moteur et violation manif. délibérée obligation sécurité ou prudence	54
6	Délit	12323	Blessures involontaires avec incapacité ≤ 3 mois par conducteur véhicule terr. à moteur et violation manif. délibérée obligation sécurité ou prudence	176
6	Délit	24019	Blessures involontaires avec incapacité ≤ 3 mois par conducteur véhicule terrestre à moteur commises avec au moins deux circonstances aggravantes	99
6	Délit	24020	Blessures involontaires avec incapacité > 3 mois par conducteur véhicule terrestre à moteur commises avec au moins deux circonstances aggravantes	5
6	Délit	24021	Homicide involontaire par conducteur d'un véhicule terrestre à moteur commis avec au moins deux circonstances aggravantes	4

Alcoolémie

Pts	Classe	Natif	Alcoolémie	Infractions
6	Délit	00041	Conduite d'un véhicule en état d'ivresse manifeste	1 851
6	Délit	00051	Refus par le conducteur d'un véhicule de se soumettre aux vérifications tendant à établir l'état alcoolique	1 780
6	Délit	01247	Conduite véhicule sous empire état alcoolique caractérisé : taux d'alcool pur supérieur ou égal à 0,8 g/l de sang ou 0,40 mg/l d'air expiré	84 336
6	Délit	08544	Récidive de conduite d'un véhicule sous l'empire d'un état alcoolique	162
6	Délit	09009	Récidive de conduite d'un véhicule en état d'ivresse manifeste	2
6	Délit	09164	Récidive de refus par conducteur d'un véhicule de se soumettre aux vérifications de l'état alcoolique	3
6	4 ^{ème}	13322	Conduite véhicule sous empire état alcoolique caractérisé : taux d'alcool pur compris entre 0,5 et 0,8 g/l de sang ou 0,25 et 0,40 mg/l d'air expiré	48 609
6	4 ^{ème}	25434	Conduite de véhicule de transport en commun avec un taux d'alcool compris entre 0,2 et 0,8 g/l de sang ou entre 0,10 et 0,40 mg/l d'air expiré	122
6	Délit	22521*	Refus par le conducteur d'un véhicule de se soumettre aux vérifications tendant à établir l'état alcoolique à la suite d'un contrôle d'office	5

Pts	Classe	Natif	Homicide avec alcoolémie	Infractions
6	Délit	00064	Homicide involontaire par conducteur de véhicule terrestre à moteur sous l'empire d'un état alcoolique	5
6	Délit	12313*	Homicide involontaire - conduite en état alcoolique et violation manifestement délibérée d'une obligation de sécurité ou de prudence	2

Pts	Classe	Natif	Blessures avec alcoolémie	Infractions
6	Délit	00025	Blessures involontaires avec incapacité <= 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur en état d'ivresse manifeste	46
6	Délit	00026	Blessures involontaires avec incapacité > 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur en état d'ivresse manifeste	5
6	Délit	00257	Blessures involontaires avec incapacité <= 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur sous l'empire d'un état alcoolique	1 183
6	Délit	00258	Blessures involontaires avec incapacité > 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur sous l'empire d'un état alcoolique	102
6	Délit	01241	Blessures involontaires avec incapacité > 3 mois par conducteur véhicule terrest. à moteur ayant refusé vérifications état alcoolique	9
6	Délit	06221	Blessures involontaires avec incapacité <= 3 mois par conducteur véhicule terrest. à moteur ayant refusé vérifications état alcoolique	5
6	Délit	13331*	Blessures involontaires avec ITT <= 3 mois - conduite en état alcoolique et violation manifestement délibérée obligation sécurité ou prudence	3

Pts	Classe	Natif	Homicide & blessures avec alcoolémie	Infractions
8	Délit	01245*	Homicide et blessures involontaires avec I.T.T. supérieure et inférieure ou égale à 3 mois par conducteur en état d'ivresse manifeste	1

Stupéfiants

Pts	Classe	Natif	Usage de stupéfiants	Infractions
6	Délit	22988	Refus par le conducteur d'un véhicule de se soumettre au dépistage de produits stupéfiants	48
6	Délit	23761	Conduite d'un véhicule en ayant fait usage de substances ou plantes classées comme stupéfiants	1 737
6	Délit	23762	Conduite d'un véhicule en ayant fait usage de substances ou plantes classées comme stupéfiants et sous l'empire d'un état alcoolique	374

Pts	Classe	Natif	Homicide & blessures avec usage de stupéfiants	Infractions
6	Délit	23758	Blessures involontaires avec incapacité n'excédant pas 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur ayant fait usage de stupéfiants	34
6	Délit	23759	Blessures involontaires avec incapacité supérieure à 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur ayant fait usage de stupéfiants	13
6	Délit	23760	Homicide involontaire par conducteur de véhicule terrestre à moteur ayant fait usage de stupéfiants	9

Catégories	Synthèse	Infractions	Variation /année-1
Vitesse	Total	3 368 101	+43%
Règles de circulation	Circulation	474 867	+2%
	Dépassement	13 580	-14%
	Total	488 447	+1%
Règles de priorité	Total	247 207	-18%
Ceintures, casques	Total	233 674	-25%
Règles administrat.	Règles administratives	28	+833%
	Permis de conduire	3 834	+2%
	Plaque d'immatriculation	230	+9%
	Total	4 092	+3%
Entrave et délit de fuite	Entrave	3 087	-7%
	Délit de fuite	3 151	-11%
	Total	6 238	-9%
Dommages corporels	Homicide & blessures involontaires avec délit de fuite	186	+39%
	Homicide & blessures involontaires sans permis de conduire	2	
	Autres homicide & blessures involontaires	4 761	-16%
	Total	4 949	-15%
Alcoolémie	Alcoolémie	136 870	+11%
	Homicide involontaire avec alcoolémie	7	-99%
	Blessures involontaires avec alcoolémie	1 353	-1%
	Homicide & blessures involontaires avec alcoolémie	1	-67%
	Total	138 231	+10%
Stupéfiants	Usage de stupéfiants	2 159	+54%
	Homicide et blessures involontaires avec stupéfiants	56	+56%
	Total	2 215	+54%
Nombre d'infractions traitées		4 493 154	+25%

CLASSIFICATION PENALE

Contraventions de 2^{ème} classe

Pts	Classe	Natif	Circulation	Contraventions
3	2 ^{ème}	00217	Changement de direction d'un véhicule effectué sans avertissement préalable	10 873
3	2 ^{ème}	06292	Circulation sur une bande d'arrêt d'urgence	4 041
2	2 ^{ème}	23800	Usage d'un téléphone tenu en main par le conducteur d'un véhicule en circulation	342 422

<i>Récapitulatif des contraventions de 2^{ème} classe</i>				
Nombre de contraventions à 2 points				342 422
Nombre de contraventions à 3 points				14 914
Total des contraventions de 2 ^{ème} classe				357 336

Contraventions de 3^{ème} classe

Pts	Classe	Natif	Excès de vitesse inférieurs à 20 km/h	Contraventions
1	3 ^{ème}	25387	par conducteur de véhicule à moteur, vitesse maximale autorisée > 50 km/h	1 707 804

<i>Récapitulatif des contraventions de 3^{ème} classe</i>				
Nombre de contraventions à 1 points				1 707 804
Total des contraventions de 3 ^{ème} classe				1 707 804

Contraventions de 4^{ème} classe

Pts	Classe	Natif	Excès de vitesse d'au moins 40 km/h et de moins de 50 km/h	Contraventions
4	4 ^{ème}	21527	par conducteur de véhicule à moteur	25 367
4	4 ^{ème}	21539*	<i>par titulaire du permis de conduire depuis moins de deux ans</i>	54

Pts	Classe	Natif	Excès de vitesse d'au moins 30 km/h et de moins de 40 km/h	Contraventions
3	4 ^{ème}	11301	par conducteur de véhicule à moteur	144 448
3	4 ^{ème}	12925*	<i>par titulaire du permis de conduire depuis moins de deux ans</i>	54

Pts	Classe	Natif	Excès de vitesse d'au moins 20 km/h et de moins de 30 km/h	Contraventions
2	4 ^{ème}	11302	par conducteur de véhicule à moteur	519 873

Pts	Classe	Natif	Excès de vitesse inférieur à 30 km/h	Contraventions
3	4 ^{ème}	12926*	<i>par titulaire du permis de conduire depuis moins de deux ans</i>	62

Contraventions de 4^{ème} classe (suite)

Pts	Classe	Natif	Excès de vitesse inférieur à 20 km/h	Contraventions
1	4 ^{ème}	25386	par conducteur de véhicule à moteur, vitesse maximale autorisée <= 50 km/h	931 819
1	4 ^{ème}	11303*	par conducteur de véhicule à moteur	29 818

Pts	Classe	Natif	Circulation	Contraventions
3	4 ^{ème}	00201	Arrêt ou stationnement dangereux d'un véhicule	4 083
4	4 ^{ème}	00256	Circulation de véhicule en sens interdit	27 658
3	4 ^{ème}	06093	Circulation d'un véhicule en marche normale sur la partie gauche d'une chaussée à double sens de circulation	3 198
3	4 ^{ème}	06096	Conduite d'un véhicule sans laisser une distance de sécurité avec le véhicule qui précède	8 330
2	4 ^{ème}	06117	Circulation d'un véhicule sur la bande centrale séparative des chaussées d'une autoroute	644
4	4 ^{ème}	06212	Exécution d'un demi-tour ou d'une marche arrière sur une autoroute	695
4	4 ^{ème}	11052	Circulation de véhicule, de nuit ou par visibilité insuffisante, sans éclairage ni signalisation, en un lieu dépourvu d'éclairage public	508
3	4 ^{ème}	11053	Arrêt ou stationnement de véhicule de nuit ou par visibilité insuffisante, sans éclairage ni signalisation, sur chaussée dépourvue d'éclairage public	19
3	4 ^{ème}	11325	Franchissement d'une ligne continue par le conducteur d'un véhicule	62 640
1	4 ^{ème}	11326	Chevauchement d'une ligne continue par le conducteur d'un véhicule	9 301
2	4 ^{ème}	22919	Arrêt ou stationnement de véhicule sur la bande centrale séparative des chaussées d'une autoroute	10
3	4 ^{ème}	23082	Conduite d'un véhicule sans respecter la distance de sécurité imposée avec le véhicule qui précède - ouvrage routier présentant des risques particuliers	395

Pts	Classe	Natif	Dépassement	Contraventions
3	4 ^{ème}	06102	Dépassement de véhicule par la droite	5 577
3	4 ^{ème}	06105	Dépassement de véhicule à une intersection de routes	662
3	4 ^{ème}	06108	Dépassement sur la voie la plus à gauche d'une chaussée à double sens de plus de deux voies	62
2	4 ^{ème}	06109	Accélération par le conducteur d'un véhicule sur le point d'être dépassé	103
3	4 ^{ème}	11054	Dépassement de véhicule sans avertissement préalable nécessaire du conducteur dépassé	1 489
3	4 ^{ème}	11055	Dépassement d'usager sans se porter suffisamment à gauche pour éviter le risque d'accrochage	234
3	4 ^{ème}	11056	Dépassement de véhicule sur la moitié gauche de la chaussée en gênant la circulation en sens inverse	1 828
3	4 ^{ème}	11057	Dépassement sans visibilité suffisante vers l'avant sur une chaussée à double sens de circulation	704
3	4 ^{ème}	11058	Retour prématuré sur la droite par conducteur de véhicule venant d'effectuer un dépassement	587
3	4 ^{ème}	11067	Dépassement par la gauche d'un véhicule tournant à gauche	90
3	4 ^{ème}	11068	Dépassement irrégulier d'un véhicule circulant sur une voie ferrée empruntant la chaussée	3
3	4 ^{ème}	22060	Dépassement de véhicule sans possibilité de retour bref dans le courant normal de la circulation	1 608
3	4 ^{ème}	22900	Dépassement entrepris par un véhicule sur le point d'être dépassé	633

Contraventions de 4^{ème} classe (suite)

Pts	Classe	Natif	Priorité	Contraventions
4	4 ^{ème}	00202	Refus de priorité par conducteur de véhicule à un piéton régulièrement engagé dans la traversée d'une chaussée	3 068
4	4 ^{ème}	00203	Inobservation par conducteur de véhicule de l'arrêt absolu imposé par le panneau "stop" à une intersection de routes	85 138
4	4 ^{ème}	00207	Refus de priorité à droite à une intersection de routes	4 368
4	4 ^{ème}	00210	Inobservation par conducteur de véhicule de l'arrêt imposé par un feu rouge fixe ou clignotant	144 573
4	4 ^{ème}	00221	Refus de priorité par conducteur de véhicule venant d'une voie non ouverte à la circulation publique ou d'une aire de stationnement	577
4	4 ^{ème}	06091	Refus de priorité par conducteur de véhicule abordant un carrefour à sens giratoire	2 269
4	4 ^{ème}	06111	Refus de priorité à une intersection de routes où l'obligation de céder le passage est signalée	3 387
4	4 ^{ème}	06112	Refus de priorité à une intersection par conducteur venant de marquer l'arrêt au "stop"	2 154
4	4 ^{ème}	06223	Refus de priorité par conducteur d'un véhicule tournant à gauche	1 040
4	4 ^{ème}	11059	Refus de priorité au train ou au matériel circulant sur une voie ferrée traversant ou suivant la route	6
4	4 ^{ème}	11060	Franchissement de passage à niveau avec un véhicule risquant d'être immobilisé sur la voie ferrée	5
4	4 ^{ème}	11062	Franchissement de passage à niveau à l'approche d'un train	5
4	4 ^{ème}	11063	Inobservation par conducteur de l'arrêt imposé par la fermeture des barrières d'un passage à niveau de voie ferrée	161
4	4 ^{ème}	11064	Refus par conducteur d'obtempérer aux injonctions d'un garde lors de la traversée de voie ferrée à un passage à niveau	1
4	4 ^{ème}	11077	Refus de priorité à un véhicule d'intérêt général prioritaire usant des avertisseurs spéciaux à une intersection	154
4	4 ^{ème}	22917	Refus de priorité par conducteur de véhicule abordant une route à grande circulation	219
4	4 ^{ème}	22918	Refus de priorité par conducteur de véhicule abordant une autoroute	82

Pts	Classe	Natif	Ceintures et casques	Contraventions
3	4 ^{ème}	12929	Conduite sans port de la ceinture de sécurité d'un véhicule à moteur réceptionné avec cet équipement	231 287
3	4 ^{ème}	12931	Conduite d'une motocyclette sans port d'un casque homologué	2 205
3	4 ^{ème}	22921	Conduite d'un tricycle ou quadricycle à moteur sans port d'un casque homologué	182

Pts	Classe	Natif	Règles administratives	Infractions
3	4 ^{ème}	7538	Conduite d'un véhicule à moteur avec un permis de conduire non prorogé	2 008
3	4 ^{ème}	22874	Conduite d'un taxi ou d'une voiture de remise sans attestation préfectorale délivrée après vérification médicale de l'aptitude physique	19
3	4 ^{ème}	22875	Conduite d'une ambulance sans attestation préfectorale délivrée après vérification médicale de l'aptitude physique	5
3	4 ^{ème}	22876	Conduite d'un véhicule affecté au ramassage scolaire sans attestation préfectorale délivrée après vérification médicale de l'aptitude physique	4
3	4 ^{ème}	25611	Conduite d'un véhicule à moteur sans respecter une restriction d'usage mentionnée sur le permis de conduire	910

Contraventions de 4^{ème} classe (suite)

Pts	Classe	Natif	Alcoolémie	Contraventions
6	4 ^{ème}	13322	Conduite véhicule sous empire état alcoolique caractérisé : taux d'alcool pur compris entre 0,5 et 0,8 g/l de sang ou 0,25 et 0,40 mg/l d'air expiré	48 609
6	4 ^{ème}	25434	Conduite de véhicule de transport en commun avec un taux d'alcool compris entre 0,2 et 0,8 g/l de sang ou entre 0,10 et 0,40 mg/l d'air expiré	122

Récapitulatif des contraventions de 4^{ème} classe	
Nombre de contraventions à 1 point	970 938
Nombre de contraventions à 2 points	520 630
Nombre de contraventions à 3 points	473 326
Nombre de contraventions à 4 points	301 489
Nombre de contraventions à 6 points	48 731
Total des contraventions de 4 ^{ème} classe	2 315 114

Contraventions de 5^{ème} classe

Pts	Classe	Natif	Excès de vitesse d'au moins 50 km/h	Contraventions
6	5 ^{ème}	21526	par conducteur de véhicule à moteur	8 766
4	5 ^{ème}	21538*	par titulaire du permis de conduire depuis moins de deux ans	5

Pts	Classe	Natif	Circulation	Contraventions
2	5 ^{ème}	07557	Usage d'appareil, dispositif ou produit destiné à déceler ou perturber les instruments de constatation des infractions routières	10
2	5 ^{ème}	22909	Détention ou transport d'appareil, dispositif ou produit destiné à déceler ou perturber les instruments de constatation des infractions routières	40

Récapitulatif des contraventions de 5^{ème} classe	
Nombre de contraventions à 2 points	50
Nombre de contraventions à 4 points	5
Nombre de contraventions à 6 points	8 766
Total des contraventions de 5 ^{ème} classe	8 821

Délits

Pts	Classe	Natif	Vitesse	Délits
6	Délit	22037	Récidive d'excès de vitesse d'au moins 50 km/h par conducteur de véhicule à moteur	31

Pts	Classe	Natif	Permis de conduire	Délits
6	Délit	02273	Obtention par fausse déclaration d'un permis de conduire un véhicule à moteur	4
6	Délit	05707	Conduite d'un véhicule à moteur malgré une suspension administrative ou judiciaire du permis de conduire	698
6	Délit	06246	Conduite d'un véhicule à moteur pendant la rétention conservatoire du permis de conduire	182
6	Délit	06247	Refus de restituer un permis de conduire après notification de sa rétention conservatoire	8
6	Délit	20504	Refus de restituer un permis de conduire suspendu	24

Pts	Classe	Natif	Plaque d'immatriculation	Délits
6	Délit	00045	Mise en circulation de véhicule à moteur ou remorque muni de plaque ou d'inscription inexacte	109
6	Délit	00048	Usage de fausse plaque ou de fausse inscription apposée sur un véhicule à moteur ou remorque	107
6	Délit	00049	Fausse déclaration sur propriétaire de véhicule à moteur circulant sans plaque ou inscription obligatoire	2
6	Délit	25123	Usurpation de plaque d'immatriculation - numéro attribué à un autre véhicule à moteur	12

Pts	Classe	Natif	Entrave	Délits
6	Délit	00050	Refus par le conducteur d'un véhicule d'obtempérer à une sommation de s'arrêter	2 737
6	Délit	00179	Refus de se soumettre aux vérifications relatives au véhicule ou au conducteur	143
6	Délit	02271	Entrave à la circulation sur une voie publique	18
6	Délit	06245	Obstacle par un conducteur à l'immobilisation administrative de son véhicule	6
6	Délit	25124	Refus, par le conducteur d'un véhicule, d'obtempérer à une sommation de s'arrêter, dans des circonstances exposant directement autrui à un risque de mort ou d'infirmité	183

Pts	Classe	Natif	Délit de fuite	Délits
6	Délit	00042	Délit de fuite après accident par conducteur de véhicule terrestre	3 151

Pts	Classe	Natif	Usage de stupéfiants	Délits
6	Délit	22988	Refus par le conducteur d'un véhicule de se soumettre au dépistage de produits stupéfiants	48
6	Délit	23761	Conduite d'un véhicule en ayant fait usage de substances ou plantes classées comme stupéfiants	1 737
6	Délit	23762	Conduite d'un véhicule en ayant fait usage de substances ou plantes classées comme stupéfiants et sous l'empire d'un état alcoolique	374

Délits (suite)

Pts	Classe	Natif	Homicide & blessures involontaires avec usage de stupéfiants	Délits
6	Délit	23758	Blessures involontaires avec incapacité n'excédant pas 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur ayant fait usage de stupéfiants	34
6	Délit	23759	Blessures involontaires avec incapacité supérieure à 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur ayant fait usage de stupéfiants	13
6	Délit	23760	Homicide involontaire par conducteur de véhicule terrestre à moteur ayant fait usage de stupéfiants	9

Pts	Classe	Natif	Homicide & blessures involontaires avec délit de fuite	Délits
6	Délit	00034	Blessures involontaires avec incapacité supérieure à 3 mois par conducteur d'un véhicule terrestre à moteur et délit de fuite	17
6	Délit	00035	Homicide involontaire par conducteur d'un véhicule terrestre à moteur et délit de fuite	4
6	Délit	24000	Blessures involontaires avec incapacité n'excédant pas 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur et délit de fuite	164
8	Délit	01257*	<i>Homicide et blessures involontaires avec I.T.T. supérieure et inférieure ou égale à 3 mois par conducteur coupable de délit de fuite</i>	1

Pts	Classe	Natif	Autres homicide & blessures involontaires	Délits
6	Délit	00222	Blessures involontaires avec incapacité supérieure à 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur	963
6	Délit	00223	Blessures involontaires avec incapacité n'excédant pas 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur	3 108
6	Délit	00224	Homicide involontaire par conducteur de véhicule terrestre à moteur	334
6	Délit	12314	Homicide involontaire par conducteur véhicule terrestre à moteur et violation manif. délibérée obligation sécurité ou prudence	18
6	Délit	12315	Blessures involontaires avec incapacité > 3 mois par conducteur véhicule terr. à moteur et violation manif. délibérée obligation sécurité ou prudence	54
6	Délit	12323	Blessures involontaires avec incapacité <= 3 mois par conducteur véhicule terr. à moteur et violation manif. délibérée obligation sécurité ou prudence	176
6	Délit	24019	Blessures involontaires avec incapacité <= 3 mois par conducteur véhicule terrestre à moteur commises avec au moins deux circonstances aggravantes	99
6	Délit	24020	Blessures involontaires avec incapacité > 3 mois par conducteur véhicule terrestre à moteur commises avec au moins deux circonstances aggravantes	5
6	Délit	24021	Homicide involontaire par conducteur d'un véhicule terrestre à moteur commis avec au moins deux circonstances aggravantes	4

Pts	Classe	Natif	Alcoolémie	Délits
6	Délit	00041	Conduite d'un véhicule en état d'ivresse manifeste	1 851
6	Délit	00051	Refus par le conducteur d'un véhicule de se soumettre aux vérifications tendant à établir l'état alcoolique	1 780
6	Délit	01247	Conduite véhicule sous empire état alcoolique caractérisé : taux d'alcool pur supérieur ou égal à 0,8 g/l de sang ou 0,40 mg/l d'air expiré	84 336
6	Délit	08544	Récidive de conduite d'un véhicule sous l'empire d'un état alcoolique	162
6	Délit	09009	Récidive de conduite d'un véhicule en état d'ivresse manifeste	2
6	Délit	09164	Récidive de refus par conducteur d'un véhicule de se soumettre aux vérifications de l'état alcoolique	3
6	Délit	22521*	<i>Refus par le conducteur d'un véhicule de se soumettre aux vérifications tendant à établir l'état alcoolique à la suite d'un contrôle d'office</i>	5

Pts	Classe	Natif	Homicide involontaire avec alcoolémie	Délits
6	Délit	00064	Homicide involontaire par conducteur de véhicule terrestre à moteur sous l'empire d'un état alcoolique	5
6	Délit	12313*	<i>Homicide involontaire - conduite en état alcoolique et violation manifestement délibérée d'une obligation de sécurité ou de prudence</i>	2

Délits (suite)

Pts	Classe	Natif	Blessures involontaires avec alcoolémie	Délits
6	Délit	00025	Blessures involontaires avec incapacité <= 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur en état d'ivresse manifeste	46
6	Délit	00026	Blessures involontaires avec incapacité > 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur en état d'ivresse manifeste	5
6	Délit	00257	Blessures involontaires avec incapacité <= 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur sous l'empire d'un état alcoolique	1 183
6	Délit	00258	Blessures involontaires avec incapacité > 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur sous l'empire d'un état alcoolique	102
6	Délit	01241	Blessures involontaires avec incapacité > 3 mois par conducteur véhicule terrest. à moteur ayant refusé vérifications état alcoolique	9
6	Délit	06221	Blessures involontaires avec incapacité <= 3 mois par conducteur véhicule terrest. à moteur ayant refusé vérifications état alcoolique	5
6	Délit	13331*	<i>Blessures involontaires avec ITT <= 3 mois - conduite en état alcoolique et violation manifestement délibérée obligation sécurité ou prudence</i>	3

Pts	Classe	Natif	Homicide & blessures involontaires avec alcoolémie	Délits
8	Délit	01245*	<i>Homicide et blessures involontaires avec I.T.T. supérieure et inférieure ou égale à 3 mois par conducteur en état d'ivresse manifeste</i>	1

Récapitulatif des délits	
Nombre de délits à 6 points	104 077
Nombre de délits à 8 points	2
Total des délits	104 079

Synthèse	Variation /année-1
-----------------	-----------------------

Nombre de contraventions à 2 points	342 422	+8%
Nombre de contraventions à 3 points	14 914	-1%
Total des contraventions de 2 ^{ème} classe	357 336	+8%

Nombre de contraventions à 1 point	1 707 804	+88%
Total des contraventions de 3 ^{ème} classe	1 707 804	+88%

Nombre de contraventions à 1 point	970 938	+36%
Nombre de contraventions à 2 points	520 630	+4%
Nombre de contraventions à 3 points	473 326	-22%
Nombre de contraventions à 4 points	301 489	-19%
Nombre de contraventions à 6 points	48 731	+13%
Total des contraventions de 4 ^{ème} classe	2 315 114	+3%

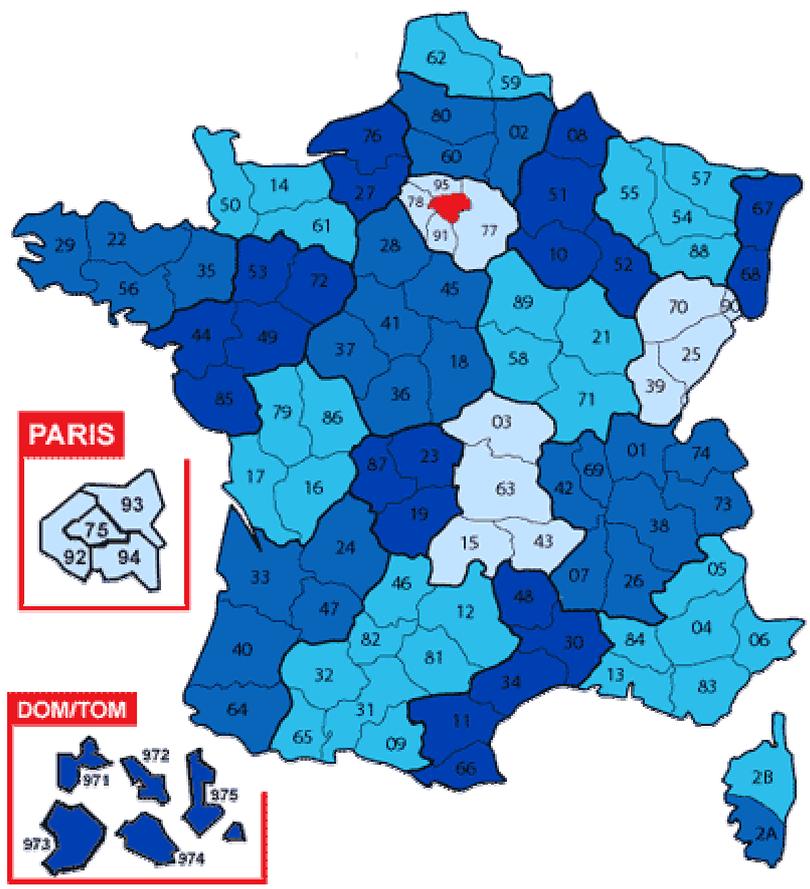
Nombre de contraventions à 2 points	50	-24%
Nombre de contraventions à 4 points	5	-91%
Nombre de contraventions à 6 points	8 766	-25%
Total des contraventions de 5 ^{ème} classe	8 821	-26%

Nombre de délits à 6 points	104 077	+4%
Nombre de délits à 8 points	2	-33%
Total des délits	104 079	+4%

Nombre d'infractions traitées	4 493 154	+25%
--------------------------------------	------------------	-------------

Bilan national

Année 2006



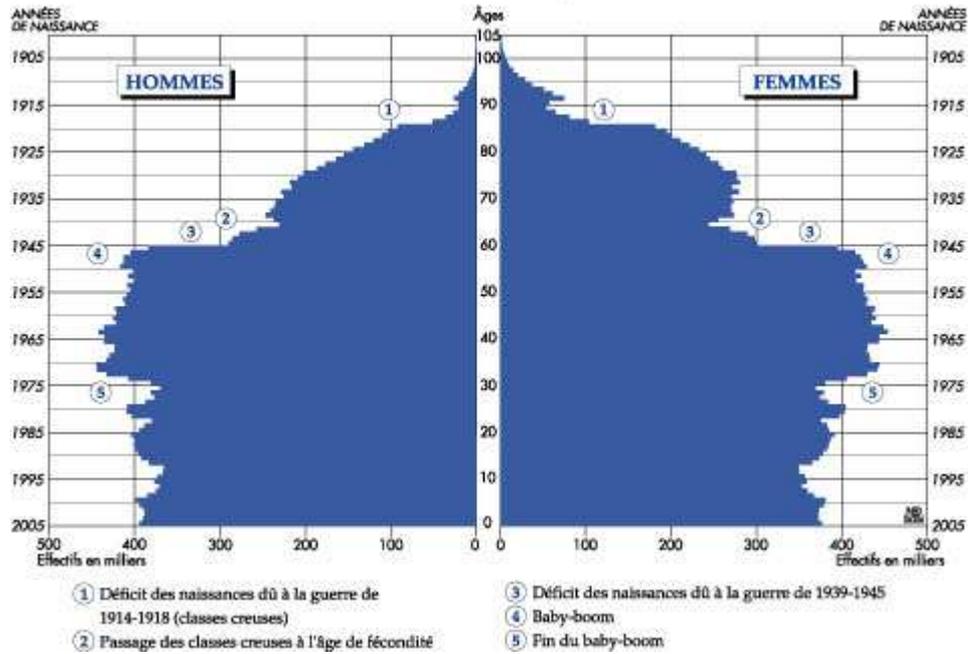
III – REPARTITION TERRITORIALE

LE BILAN DEPARTEMENTAL

. Population âgée de 20 à 74 ans par département (INSEE 2005).....	37
. Les infractions.....	38
. Les points retirés.....	40
. Les dossiers de permis de conduire avec solde nul.....	42

POPULATION DE LA FRANCE

ÉVALUATION PROVISOIRE AU 1^{er} JANVIER 2006



POPULATION ENTRE 20 et 74 ANS (INSEE 2005)

Départements	Population de 20 à 74 ans
Nord	1 683 434
Paris	1 567 622
Bouches-du-Rhône	1 262 537
Rhône	1 101 592
Hauts-de-Seine	1 014 560
Pas-de-Calais	945 609
Seine-Saint-Denis	930 222
Yvelines	925 640
Gironde	925 006
Val-de-Marne	848 626
Seine-et-Marne	830 707
Seine-Maritime	828 537
Loire-Atlantique	790 916
Essonne	784 478
Haute-Garonne	773 943
Isère	766 354
Val-d'Oise	747 684
Bas-Rhin	728 599
Moselle	707 469
Alpes-Maritimes	701 374
Hérault	654 144
Var	639 229
Ille-et-Vilaine	603 890
Finistère	582 490
Oise	517 122
Haut-Rhin	497 682
Maine-et-Loire	491 271
Meurthe-et-Moselle	488 065
Loire	486 329
Réunion	464 000
Haute-Savoie	456 416
Morbihan	453 297
Gard	444 040
Calvados	442 987
Puy-de-Dôme	425 959
Pyrénées-Atlantiques	424 176
Loiret	421 358
Charente-Maritime	394 791
Vendée	385 290
Indre-et-Loire	379 698
Marne	378 990
Somme	371 946
Côtes-d'Armor	370 171
Eure	370 094
Saône-et-Loire	365 742
Ain	362 743
Sarthe	356 635
Aisne	352 406
Côte-d'Or	345 571
Vaucluse	343 430
Doubs	341 376

Départements	Population de 20 à 74 ans
Manche	321 142
Drôme	302 526
Guadeloupe	282 000
Pyrénées-Orientales	280 820
Eure-et-Loir	273 918
Vienne	273 704
Dordogne	269 339
Savoie	265 161
Vosges	255 337
Martinique	254 000
Haute-Vienne	243 152
Tarn	237 440
Landes	236 339
Deux-Sèvres	234 047
Allier	232 184
Charente	231 909
Yonne	223 262
Aude	219 042
Loir-et-Cher	213 143
Cher	210 956
Lot-et-Garonne	210 401
Ardèche	199 355
Aube	195 249
Orne	193 147
Mayenne	190 204
Ardennes	189 837
Aveyron	181 520
Jura	167 250
Corrèze	158 414
Indre	155 811
Haute-Saône	155 722
Hautes-Pyrénées	154 763
Nièvre	149 232
Tarn-et-Garonne	144 689
Haute-Loire	144 447
Meuse	127 727
Haute-Marne	125 721
Gers	119 484
Lot	112 293
Haute-Corse	102 345
Cantal	102 296
Guyane	100 000
Alpes-de-Haute-Provence	96 261
Ariège	94 733
Territoire de Belfort	93 871
Corse-du-Sud	85 148
Hautes-Alpes	84 815
Creuse	82 165
Lozère	51 178
Total population	41 503 746*

* Environ 40 millions de permis de conduire en France (source FNPC).

NOMBRE D'INFRACTIONS AYANT ENTRAINE UN RETRAIT DE POINTS EN 2006

n°	Départements	Total infractions
13	Bouches-du-Rhône	179 556
75	Paris	166 407
59	Nord	159 588
92	Hauts-de-Seine	140 146
69	Rhône	133 629
78	Yvelines	132 931
33	Gironde	127 148
93	Seine-Saint-Denis	126 893
94	Val-de-Marne	111 985
95	Val-d'Oise	110 239
77	Seine-et-Marne	109 766
91	Essonne	106 695
38	Isère	91 994
57	Moselle	90 610
06	Alpes-Maritimes	88 703
31	Haute-Garonne	87 535
62	Pas-de-Calais	79 455
44	Loire-Atlantique	78 648
83	Var	77 552
34	Hérault	76 760
76	Seine-Maritime	71 937
35	Ille-et-Vilaine	60 131
54	Meurthe-et-Moselle	59 297
60	Oise	58 829
67	Bas-Rhin	58 498
30	Gard	56 494
45	Loiret	55 109
42	Loire	55 006
68	Haut-Rhin	51 965
63	Puy-de-Dôme	49 427
14	Calvados	47 622
74	Haute-Savoie	45 670
29	Finistère	44 582
56	Morbihan	44 508
84	Vaucluse	44 418
49	Maine-et-Loire	43 249
01	Ain	43 204
27	Eure	42 988
17	Charente-Maritime	39 255
37	Indre-et-Loire	37 437
51	Marne	36 713
85	Vendée	36 575
26	Drôme	35 219
73	Savoie	34 196
64	Pyrénées-Atlantiques	33 920
71	Saône-et-Loire	33 722
72	Sarthe	33 275
25	Doubs	33 004
22	Côtes-d'Armor	32 602
66	Pyrénées-Orientales	30 680

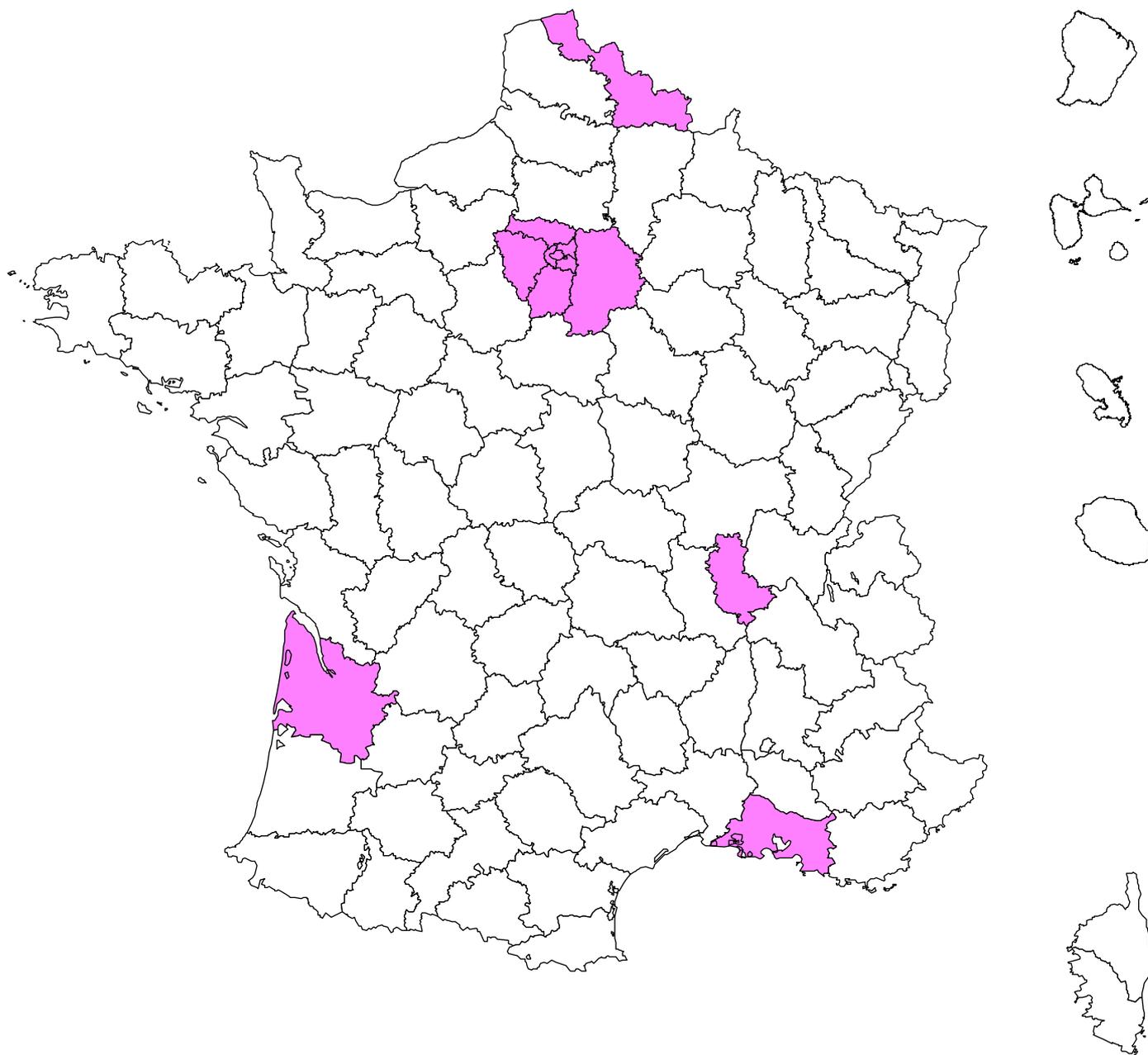
n°	Départements	Total infractions
80	Somme	30 342
21	Côte-d'Or	29 788
28	Eure-et-Loir	29 539
02	Aisne	29 452
88	Vosges	27 996
86	Vienne	26 539
50	Manche	24 327
11	Aude	23 213
24	Dordogne	22 760
03	Allier	21 851
81	Tarn	21 746
40	Landes	21 265
89	Yonne	21 146
07	Ardèche	20 597
47	Lot-et-Garonne	20 258
87	Haute-Vienne	19 398
79	Deux-Sèvres	19 282
61	Orne	19 103
41	Loir-et-Cher	19 011
972	Martinique	18 948
10	Aube	18 886
974	Réunion	18 601
16	Charente	18 290
18	Cher	17 871
82	Tarn-et-Garonne	17 680
39	Jura	17 655
53	Mayenne	16 854
70	Haute-Saône	16 406
08	Ardennes	16 386
12	Aveyron	15 917
58	Nièvre	15 353
43	Haute-Loire	15 315
65	Hautes-Pyrénées	14 803
971	Guadeloupe	14 579
32	Gers	14 048
19	Corrèze	13 707
36	Indre	13 662
2A	Corse-du-Sud	13 446
55	Meuse	12 969
90	Territoire de Belfort	11 289
46	Lot	11 013
04	Alpes-de-Haute-Provence	10 944
52	Haute-Marne	10 770
2B	Haute-Corse	10 763
05	Hautes-Alpes	8 651
09	Ariège	7 839
15	Cantal	7 367
23	Creuse	6 158
48	Lozère	4 206
973	Guyane	3 610

 : 12 départements au-dessus de 100 000 infractions ayant entraîné un retrait de points en 2006.

En 2005, ils n'étaient que 7. Le département des Bouches du Rhône a pris la tête du classement à Paris.

La moyenne nationale se situe à 44 873 infractions traitées pour un retrait de points.

**DEPARTEMENTS AVEC PLUS DE 100.000 INFRACTIONS TRAITEES
AYANT ENTRAINE UN RETRAIT DE POINT EN 2006**



**Les 12 départements en question sont parmi les plus peuplés de France par des personnes de 20 à 74 ans.
Ils concentrent à eux seuls, 36 % des infractions traitées pour un retrait d'au moins un point au niveau national.**

NOMBRE DE POINTS RETIRES EN 2006

n°	Départements	Total points retirés
59	Nord	290 646
75	Paris	283 838
13	Bouches-du-Rhône	273 615
92	Hauts-de-Seine	241 669
93	Seine-Saint-Denis	229 641
33	Gironde	228 379
69	Rhône	227 823
78	Yvelines	220 862
94	Val-de-Marne	195 386
95	Val-d'Oise	195 191
77	Seine-et-Marne	189 092
91	Essonne	182 369
57	Moselle	164 320
06	Alpes-Maritimes	157 802
38	Isère	157 752
44	Loire-Atlantique	151 714
31	Haute-Garonne	150 543
62	Pas-de-Calais	144 715
76	Seine-Maritime	137 914
34	Hérault	135 619
83	Var	125 776
35	Ille-et-Vilaine	110 081
60	Oise	106 567
45	Loiret	98 590
67	Bas-Rhin	98 510
54	Meurthe-et-Moselle	96 848
14	Calvados	95 282
30	Gard	90 978
42	Loire	86 941
29	Finistère	84 613
63	Puy-de-Dôme	83 698
68	Haut-Rhin	83 103
56	Morbihan	82 750
27	Eure	82 504
01	Ain	79 362
49	Maine-et-Loire	78 436
37	Indre-et-Loire	76 110
74	Haute-Savoie	76 080
84	Vaucluse	73 394
17	Charente-Maritime	72 567
85	Vendée	71 570
51	Marne	71 052
72	Sarthe	68 298
26	Drôme	64 644
64	Pyrénées-Atlantiques	63 375
22	Côtes-d'Armor	60 681
25	Doubs	59 333
80	Somme	59 223
66	Pyrénées-Orientales	59 218
71	Saône-et-Loire	58 992

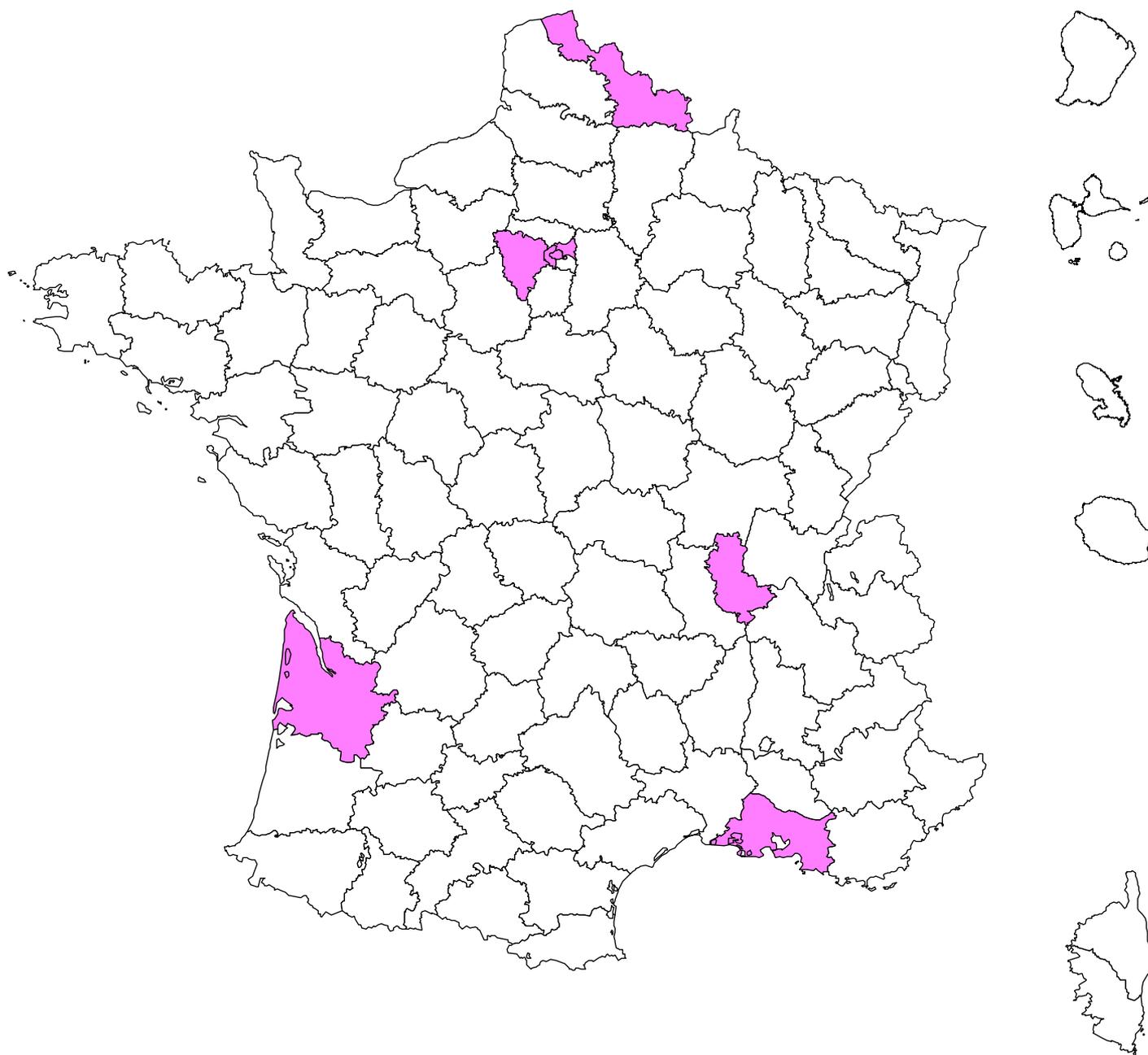
n°	Départements	Total points retirés
28	Eure-et-Loir	57 711
02	Aisne	55 821
73	Savoie	53 684
86	Vienne	52 406
21	Côte-d'Or	49 979
88	Vosges	46 406
11	Aude	45 995
50	Manche	45 921
40	Landes	41 949
03	Allier	39 917
972	Martinique	39 648
81	Tarn	39 643
41	Loir-et-Cher	39 582
61	Orne	39 181
24	Dordogne	39 177
974	Réunion	39 066
16	Charente	38 302
47	Lot-et-Garonne	38 168
79	Deux-Sèvres	37 998
10	Aube	37 676
89	Yonne	35 689
07	Ardèche	34 822
18	Cher	34 149
39	Jura	33 916
87	Haute-Vienne	33 193
82	Tarn-et-Garonne	31 671
08	Ardennes	31 572
53	Mayenne	30 852
12	Aveyron	30 455
70	Haute-Saône	28 861
65	Hautes-Pyrénées	27 906
58	Nièvre	27 683
36	Indre	27 021
19	Corrèze	26 728
32	Gers	26 718
2A	Corse-du-Sud	26 624
971	Guadeloupe	24 790
43	Haute-Loire	24 713
55	Meuse	22 889
2B	Haute-Corse	21 461
52	Haute-Marne	20 659
46	Lot	19 444
90	Territoire de Belfort	19 439
04	Alpes-de-Haute-Provence	16 830
05	Hautes-Alpes	14 500
15	Cantal	14 267
09	Ariège	13 295
23	Creuse	12 210
973	Guyane	10 283
48	Lozère	7 557

: 8 départements au-dessus de 200 000 points retirés en 2006.

En 2005, ils étaient 7. Le département du Nord a pris la tête du classement à Paris.

La moyenne nationale se situe à 79 858 points retirés.

DEPARTEMENTS A PLUS DE 200.000 POINTS RETIRES EN 2006



Ces 8 départements sont parmi les plus peuplés de France en personnes de 20 à 74 ans. Ils concentrent à eux seuls, 25 % des points retirés au niveau national.

NOMBRE DE PERMIS DE CONDUIRE AVEC SOLDE NUL EN 2006

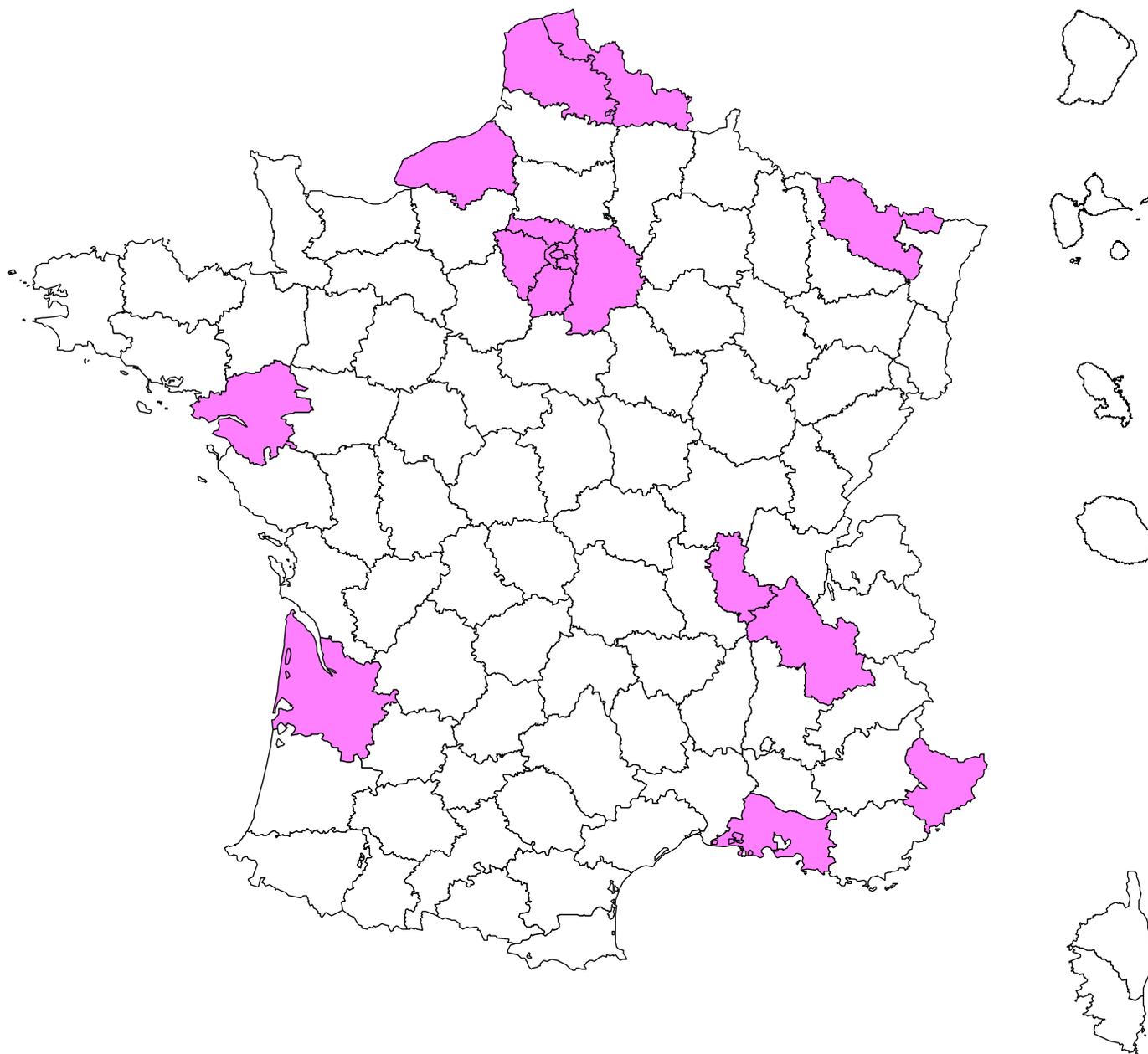
n°	Départements	Total soldes nuls
93	Seine-Saint-Denis	4 662
75	Paris	3 686
92	Hauts-de-Seine	2 989
94	Val-de-Marne	2 776
95	Val-d'Oise	2 412
59	Nord	2 384
69	Rhône	2 346
13	Bouches-du-Rhône	2 210
78	Yvelines	2 099
77	Seine-et-Marne	1 955
91	Essonne	1 914
33	Gironde	1 659
06	Alpes-Maritimes	1 578
57	Moselle	1 344
38	Isère	1 161
76	Seine-Maritime	1 160
44	Loire-Atlantique	1 136
62	Pas-de-Calais	1 077
31	Haute-Garonne	917
34	Hérault	888
60	Oise	846
67	Bas-Rhin	845
14	Calvados	837
45	Loiret	837
83	Var	712
84	Vaucluse	688
35	Ille-et-Vilaine	679
27	Eure	671
68	Haut-Rhin	640
28	Eure-et-Loir	622
54	Meurthe-et-Moselle	614
42	Loire	603
37	Indre-et-Loire	563
29	Finistère	552
85	Vendée	549
26	Drôme	539
30	Gard	531
51	Marne	529
72	Sarthe	520
49	Maine-et-Loire	510
80	Somme	491
02	Aisne	488
17	Charente-Maritime	474
66	Pyrénées-Orientales	472
25	Doubs	457
11	Aude	439
63	Puy-de-Dôme	436
01	Ain	433
56	Morbihan	429
86	Vienne	401

n°	Départements	Total soldes nuls
22	Côtes-d'Armor	395
50	Manche	362
21	Côte-d'Or	355
47	Lot-et-Garonne	351
74	Haute-Savoie	348
64	Pyrénées-Atlantiques	344
10	Aube	336
71	Saône-et-Loire	330
03	Allier	313
61	Orne	311
41	Loir-et-Cher	309
73	Savoie	297
972	Martinique	286
88	Vosges	285
2A	Corse-du-Sud	283
07	Ardèche	275
16	Charente	275
81	Tarn	270
82	Tarn-et-Garonne	265
39	Jura	263
2B	Haute-Corse	260
974	Réunion	252
79	Deux-Sèvres	251
08	Ardennes	245
18	Cher	245
53	Mayenne	240
89	Yonne	233
24	Dordogne	220
70	Haute-Saône	211
87	Haute-Vienne	203
40	Landes	196
36	Indre	191
12	Aveyron	185
19	Corrèze	176
58	Nièvre	172
90	Territoire de Belfort	169
55	Meuse	167
52	Haute-Marne	163
65	Hauts-Pyrénées	159
32	Gers	155
46	Lot	109
43	Haute-Loire	100
05	Hauts-Alpes	93
973	Guyane	84
04	Alpes-de-Haute-Provence	82
09	Ariège	71
15	Cantal	58
971	Guadeloupe	53
23	Creuse	51
48	Lozère	41

: 18 départements au-dessus de 1000 permis de conduire au solde de point nul en 2006.

En 2005, ils n'étaient que 13. Le département de Seine-Saint-Denis conserve la tête du classement.

DEPARTEMENTS A PLUS DE 1000 PERMIS AU SOLDE NUL EN 2006



Ces 18 départements concentrent à eux seuls, 56 % des permis avec un solde nul au niveau national.



IV – PERMIS A POINTS ET MORTALITE ROUTIERE

. PERMIS A POINTS ET MORTALITE ROUTIERE ENTRE 2002 ET 2006.....	46
. GRAPHIQUE : POINTS RETIRES ET NOMBRE DE TUES SUR LES ROUTES.....	47
. MORTALITE ROUTIERE ET POINTS RETIRES EN 2006.....	48
. ANNEXES.....	49
. 1 - TUES A 30 JOURS EN 2006.....	50
. 2 - NOMBRE DE POINTS RETIRES POUR 1000 HABITANTS AGES DE 20 A 74 ANS EN 2006.....	52
. 3 – NOMBRE DE PERMIS AVEC UN SOLDE NUL POUR 1000 HABITANTS AGES DE 20 A 74 ANS EN 2006.....	54

PERMIS A POINTS ET MORTALITE ROUTIERE ENTRE 2002 ET 2006



Depuis le 1^{er} juillet 1992, tout détenteur d'un permis de conduire dispose d'un capital de 12 points. Concernant les jeunes conducteurs, ce capital est de 6 points. Le but du permis à points est d'inciter les conducteurs à changer leurs comportements, avant qu'ils ne commettent des infractions plus graves. Il s'inscrit dans une démarche pédagogique dont le but est d'éviter l'infraction et sa récurrence. La perte de points du permis de conduire est une alerte ayant pour but de faire prendre conscience au conducteur d'adopter un comportement responsable sur la route.

Le 14 juillet 2002, le Président de la République annonçait, lors de l'allocution traditionnelle, que la sécurité routière serait l'un des trois grands chantiers du quinquennat. Cette priorité a conduit à la prise de mesures dès 2003 visant à renforcer les sanctions à l'encontre des conducteurs infractionnistes. Ces mesures ont produit leurs effets par une baisse significative du nombre de morts sur les routes et se sont traduites, a contrario, par une augmentation exponentielle du nombre de points retirés et de permis de conduire invalidés pour solde de points nul.

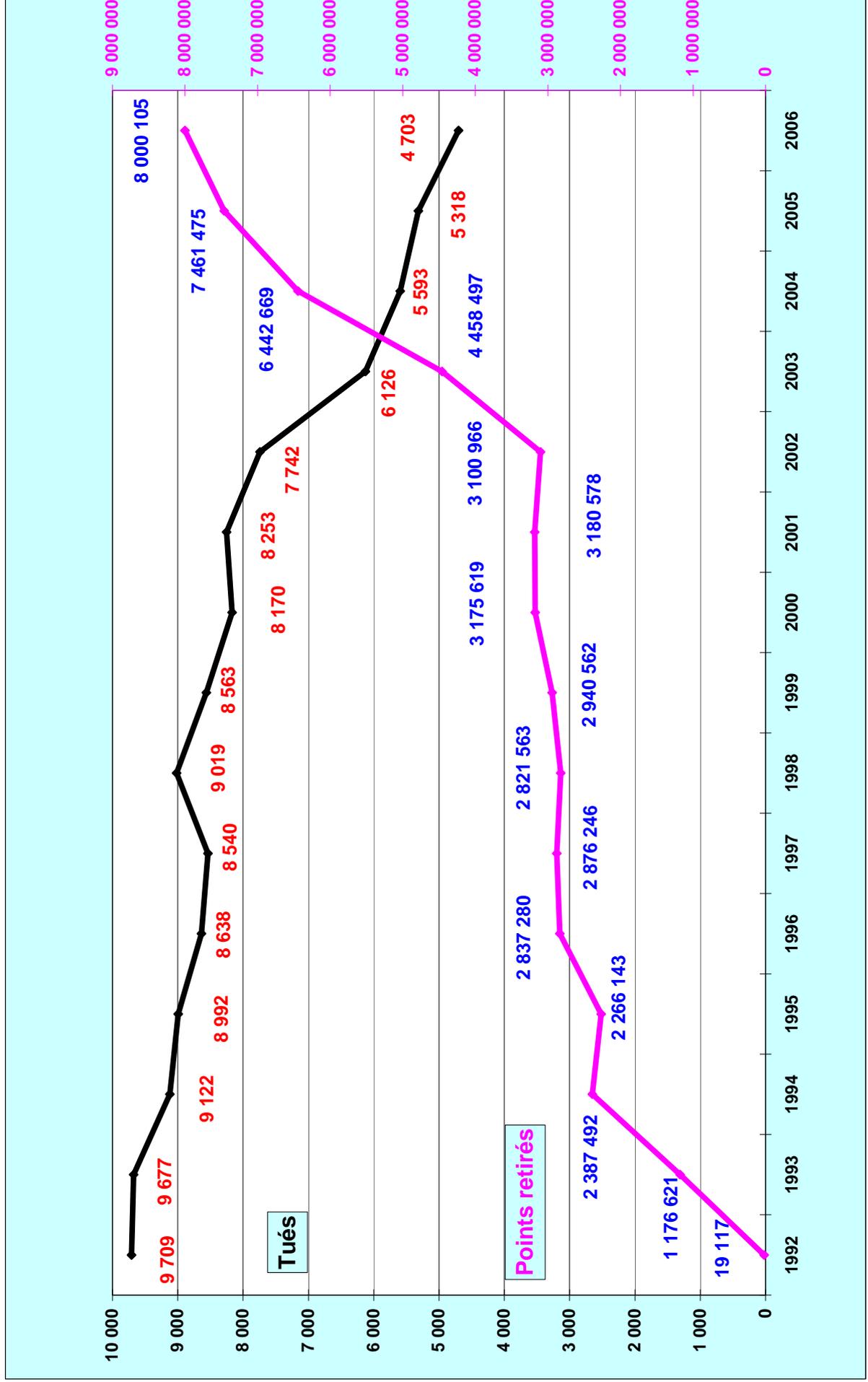
Année	2002	2003	2004	2005	2006	Evolution 2002/2006
Tués sur les routes	7 742	6 126	5 593	5 318	4 703	- 39 %
Infractions avec retraits de points	1 210 169	1 685 560	2 550 501	3 590 254	4 493 154	+ 271 %
Nombre de points retirés	3 100 966	4 458 497	6 442 669	7 461 475	8 000 105	+ 158 %
Dossiers de permis annulés pour défaut de point	13 601	20 967	39 413	54 242	68 866	+ 406 %

Pour apprécier l'efficacité de ce système, la lecture du graphique ci-contre est symptomatique. Elle permet de jauger l'évolution conjoncturelle du taux de mortalité routière qui est ou non en corrélation avec l'incidence des retraits de points.

Le graphique du nombre des morts sur les routes, à deux exceptions près (1998 et 2001), n'a cessé de décroître depuis 1992 et c'est à partir de 2002, en raison des importantes mesures de sécurité routière prises (contrôles plus fréquents, sanctions alourdies, contrôle automatisé) que cette courbe chute nettement.

Parallèlement, le nombre de points retirés aux automobilistes infractionnistes entame une progression marquée à compter de cette même année, illustrant l'impact des mesures prises.

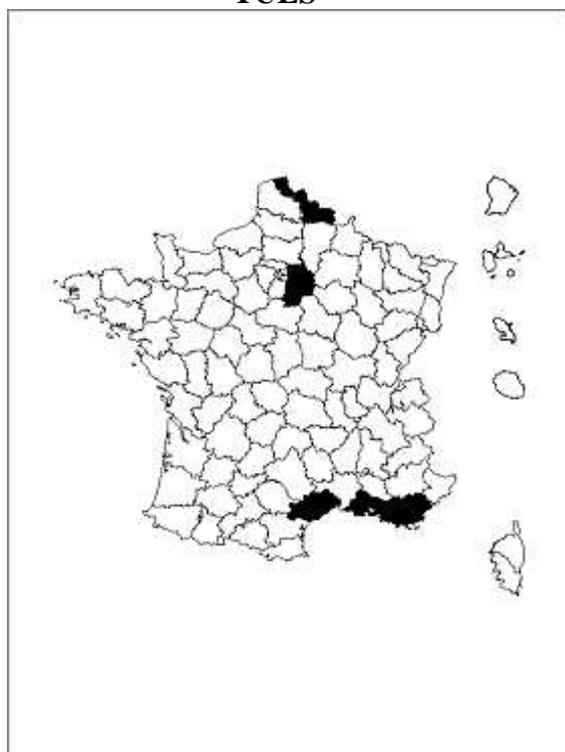
PERMIS A POINTS ET MORTALITE ROUTIERE



MORTALITE ROUTIERE ET POINTS RETIRES

CHIFFRES BRUTS

TUES



Voir tableau et carte en Annexe I page 50.

En noir : les 5 départements à plus de 100 tués sur les routes en 2006.

POINTS RETIRES



Voir tableau et carte page 41.

En rose : les 8 départements à plus de 200 000 points retirés en 2006.

2006	Pop. Entre 20 et 74 ans	Points retirés	Tués sur les routes
Nord	1 683 434	290 646	118
Paris	1 567 622	283 838	64
Bouches-du-Rhône	1 262 537	273 615	134
Rhône	1 101 592	227 823	70
Hauts-de-Seine	1 014 560	241 669	31
Yvelines	925 640	220 862	60
Gironde	925 006	228 379	86
Seine-et-Marne	830 707	189 092	107
Hérault	654 144	135 619	106
Var	639 229	125 776	100

Au regard des chiffres bruts, ce sont les départements du Nord, de Paris et des Bouches-du-Rhône qui comptent le plus grand nombre de points retirés en 2006. C'est également dans les Bouches-du-Rhône et dans le Nord qu'il y a le plus de morts sur les routes (+ de 100 morts) ; mais Paris est en retrait avec 64 morts. La seule analogie tient à ce que ces trois départements sont les plus peuplés de France.

Les situations de l'Hérault et du Var sont en revanche, plus complexes (le nombre de points retirés dans ces deux départements est moitié moins important que précédemment, mais la mortalité routière y est tout aussi inquiétante).

A l'inverse, le département de la Gironde connaît un fort taux de retraits de points et un moins mauvais bilan de tués sur les routes.

ANNEXES

TUES A 30 JOURS EN 2006

Classement dans l'ordre du plus grand nombre de tués par départements	tués 2006 à 30 jours provisoire
Bouches-du-Rhône	134
Nord	118
Seine-et-Marne	107
Hérault	106
Var	100
Loire-Atlantique	97
Isère	94
Haute-Garonne	91
Pas-de-Calais	91
Oise	88
Gironde	86
Moselle	78
Somme	77
Bas-Rhin	75
Rhône	70
Finistère	69
Ain	68
Charente-Maritime	68
Seine-Maritime	68
Eure-et-Loir	67
Vendée	67
Gard	65
Paris	64
Haute-Savoie	64
Saône-et-Loire	62
Yvelines	60
Morbihan	59
Pyrénées-Atlantiques	57
Yonne	57
Loiret	57
Ille-et-Vilaine	56
Maine-et-Loire	56
Alpes-Maritimes	56
Marne	56
Aisne	55
Dordogne	51
Aude	51
Sarthe	50
Manche	49
Indre-et-Loire	49
Tarn	49
Eure	49
Loir-et-Cher	48
Lot-et-Garonne	48
Doubs	47
Essonne	47
Vaucluse	46
Charente	45
Meurthe-et-Moselle	45
Val-de-Marne	44

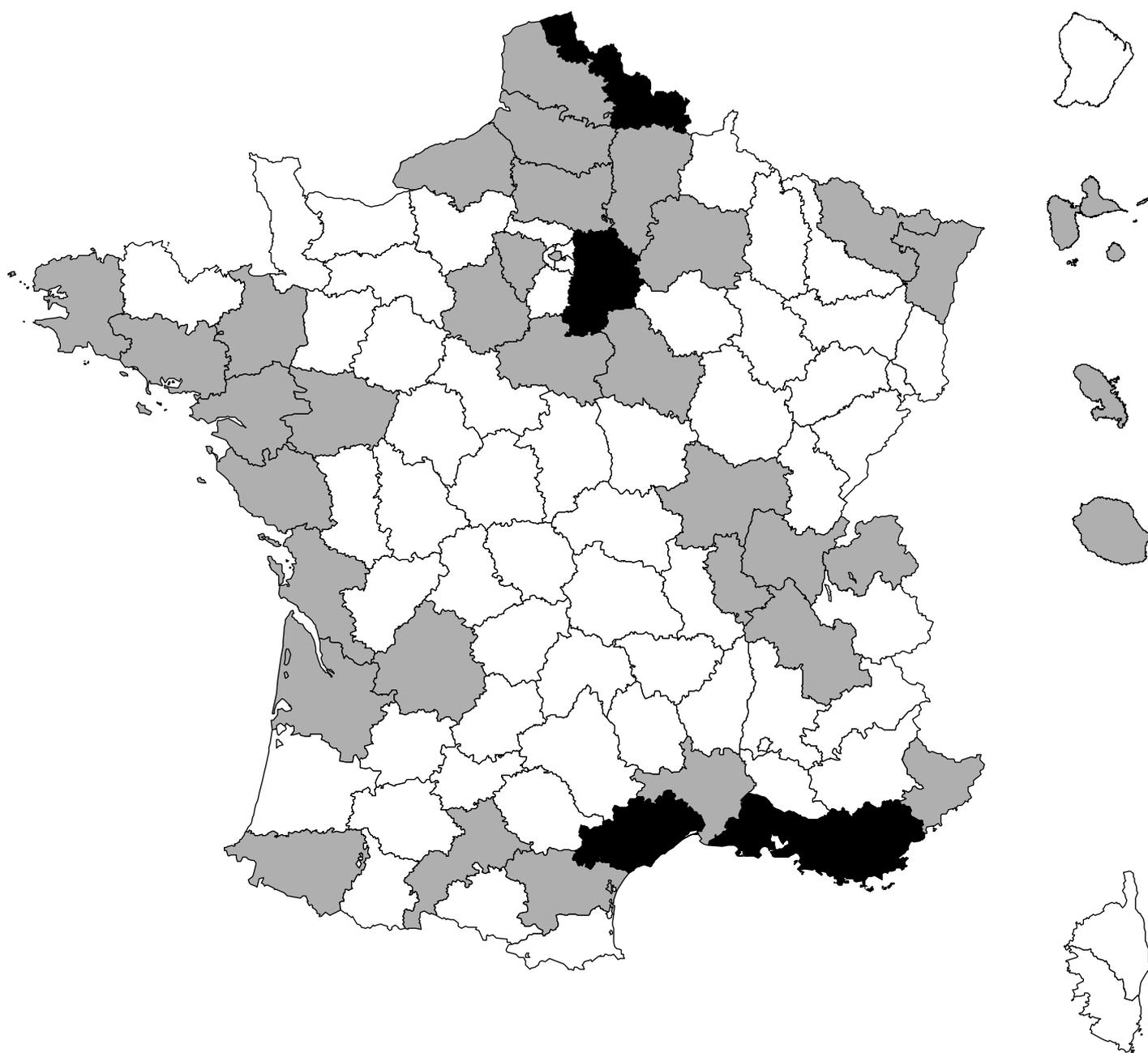
Plus de 100 morts
Plus de 50 morts



Classement dans l'ordre du plus grand nombre de tués par départements	tués 2006 à 30 jours provisoire
Cher	44
Côtes-d'Armor	44
Loire	44
Côte-d'Or	44
Tarn-et-Garonne	43
Puy-de-Dôme	43
Allier	42
Drôme	41
Pyrénées-Orientales	40
Landes	40
Seine-Saint-Denis	39
Ardèche	37
Jura	37
Calvados	36
Aube	35
Val-d'Oise	35
Vienne	34
Haut-Rhin	32
Hauts-de-Seine	31
Aveyron	31
Vosges	30
Haute-Vienne	30
Mayenne	29
Orne	29
Indre	27
Nièvre	27
Haute-Loire	27
Alpes-de-Haute-Provence	27
Deux-Sèvres	27
Haute-Marne	25
Ardennes	25
Savoie	25
Haute-Corse	24
Hauts-Pyrénées	22
Corrèze	22
Haute-Saône	20
Creuse	19
Cantal	19
Gers	19
Corse-du-Sud	17
Lot	17
Hauts-Alpes	16
Meuse	15
Ariège	14
Lozère	12
Territoire-de-Belfort	6
Métropole	4 703

Réunion	71
Guadeloupe	66
Martinique	59
Guyane	33
Dom	229

ANNEXE I



Les 40 départements où la mortalité routière est supérieure à la moyenne nationale (+ 50 morts).

NOMBRE DE POINTS RETIRES POUR 1000 HABITANTS DE 20 A 74 ANS EN 2006

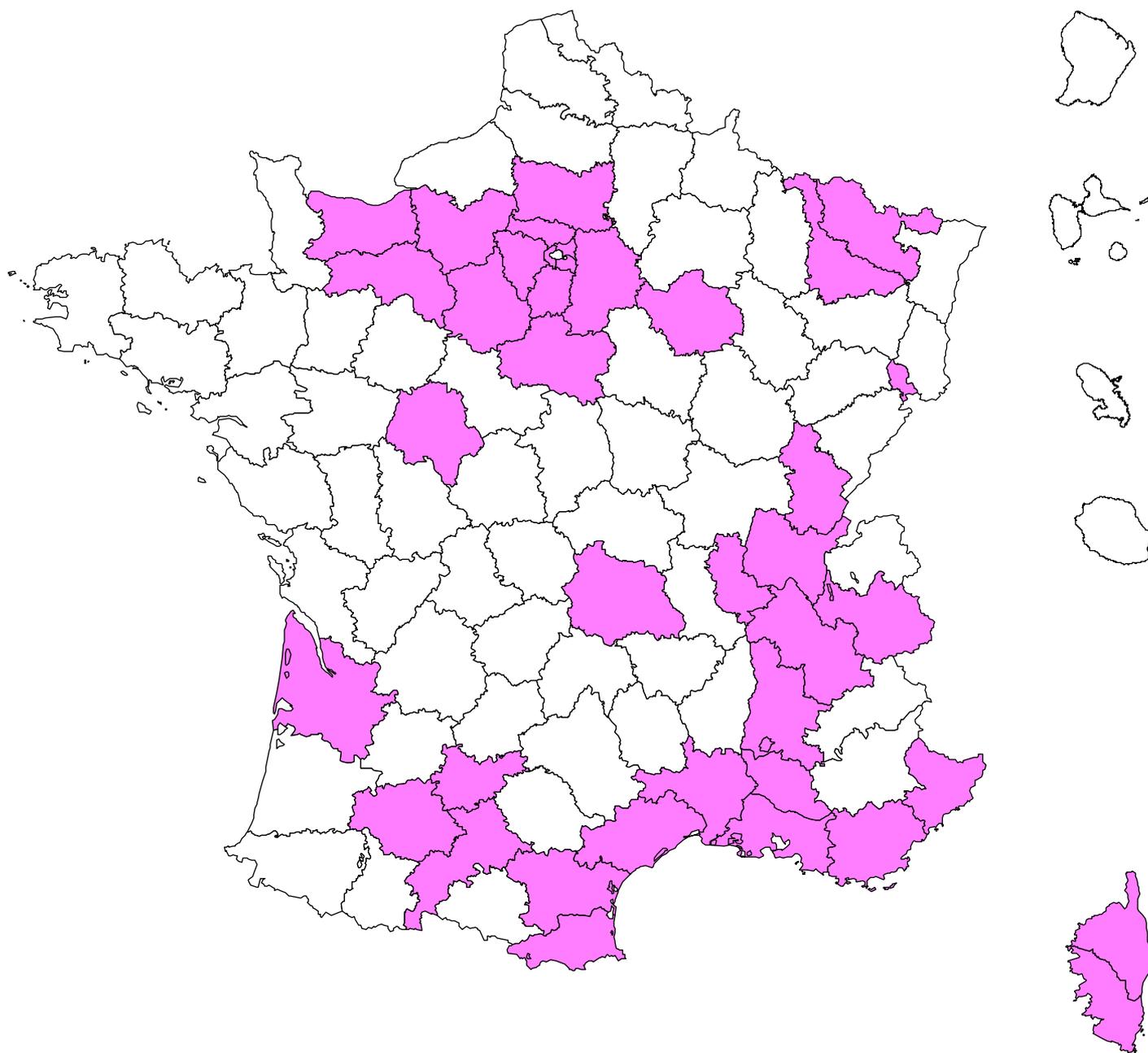
Nombre de points retirés pour 1000 habitants	2 006	Population de 20 à 74 ans	Pts
Corse-du-Sud	26 624	85 148	313
Val-d'Oise	195 191	747 684	261
Gironde	228 379	925 006	247
Seine-Saint-Denis	229 641	930 222	247
Yvelines	220 862	925 640	239
Hauts-de-Seine	241 669	1 014 560	238
Loiret	98 590	421 358	234
Essonne	182 369	784 478	232
Moselle	164 320	707 469	232
Val-de-Marne	195 386	848 626	230
Seine-et-Marne	189 092	830 707	228
Alpes-Maritimes	157 802	701 374	225
Gers	26 718	119 484	224
Eure	82 504	370 094	223
Tarn-et-Garonne	31 671	144 689	219
Ain	79 362	362 743	219
Bouches-du-Rhône	273 615	1 262 537	217
Calvados	95 282	442 987	215
Vaucluse	73 394	343 430	214
Drôme	64 644	302 526	214
Pyrénées-Orientales	59 218	280 820	211
Eure-et-Loir	57 711	273 918	211
Aude	45 995	219 042	210
Haute-Corse	21 461	102 345	210
Hérault	135 619	654 144	207
Territoire de Belfort	19 439	93 871	207
Rhône	227 823	1 101 592	207
Oise	106 567	517 122	206
Isère	157 752	766 354	206
Gard	90 978	444 040	205
Orne	39 181	193 147	203
Jura	33 916	167 250	203
Savoie	53 684	265 161	202
Indre-et-Loire	76 110	379 598	201
Meurthe-et-Moselle	96 848	488 065	198
Var	125 776	639 229	197
Puy-de-Dôme	83 698	425 959	196
Haute-Garonne	150 543	773 943	195
Aube	37 676	195 249	193
Loire-Atlantique	151 714	790 916	192
Sarthe	68 298	356 635	192
Vienne	52 406	273 704	191
Marne	71 052	378 990	187
Vendée	71 570	385 290	186
Loir-et-Cher	39 582	213 143	186
Nièvre	27 683	149 232	186
Haute-Saône	28 861	155 722	185
Charente-Maritime	72 567	394 791	184

39 départements au-dessus de la moyenne nationale qui est de 192.

Nombre de points retirés pour 1000 habitants	2 006	Population de 20 à 74 ans	Pts
Morbihan	82 750	453 297	183
Ille-et-Vilaine	110 081	603 890	182
Vosges	46 406	255 337	182
Lot-et-Garonne	38 168	210 401	181
Paris	283 838	1 567 622	181
Hautes-Pyrénées	27 906	154 763	180
Meuse	22 889	127 727	179
Loire	86 941	486 329	179
Landes	41 949	236 339	177
Alpes-de-Haute-Provence	16 830	96 261	175
Ardèche	34 822	199 355	175
Doubs	59 333	341 376	174
Indre	27 021	155 811	173
Lot	19 444	112 293	173
Nord	290 646	1 683 434	173
Allier	39 917	232 184	172
Haute-Loire	24 713	144 447	171
Hautes-Alpes	14 500	84 815	171
Corrèze	26 728	158 414	169
Aveyron	30 455	181 520	168
Haut-Rhin	83 103	497 682	167
Tarn	39 643	237 440	167
Haute-Savoie	76 080	456 416	167
Seine-Maritime	137 914	828 537	166
Ardennes	31 572	189 837	166
Charente	38 302	231 909	165
Haute-Marne	20 659	125 721	164
Côtes-d'Armor	60 681	370 171	164
Deux-Sèvres	37 998	234 047	162
Mayenne	30 852	190 204	162
Cher	34 149	210 956	162
Saône-et-Loire	58 992	365 742	161
Yonne	35 689	223 262	160
Maine-et-Loire	78 436	491 271	160
Somme	59 223	371 946	159
Aisne	55 821	352 406	158
Pas-de-Calais	144 715	945 609	153
Pyrénées-Atlantiques	63 375	424 176	149
Creuse	12 210	82 165	149
Lozère	7 557	51 178	148
Dordogne	39 177	269 339	145
Finistère	84 613	582 490	145
Côte-d'Or	49 979	345 571	145
Manche	45 921	321 142	143
Ariège	13 295	94 733	140
Cantal	14 267	102 296	139
Haute-Vienne	33 193	243 152	137
Bas-Rhin	98 510	728 599	135

Réunion	39 066	464 000	84
Guadeloupe	24 790	282 000	88
Martinique	39 648	254 000	156
Guyane	10 283	100 000	102

ANNEXE II



Les 39 départements ayant en 2006 un nombre de points retirés supérieur à la moyenne nationale pour 1000 habitants de 20 à 74 ans.

NOMBRE DE PERMIS AVEC UN SOLDE NUL POUR 1000 HABITANTS DE 20 A 74 ANS EN 2006

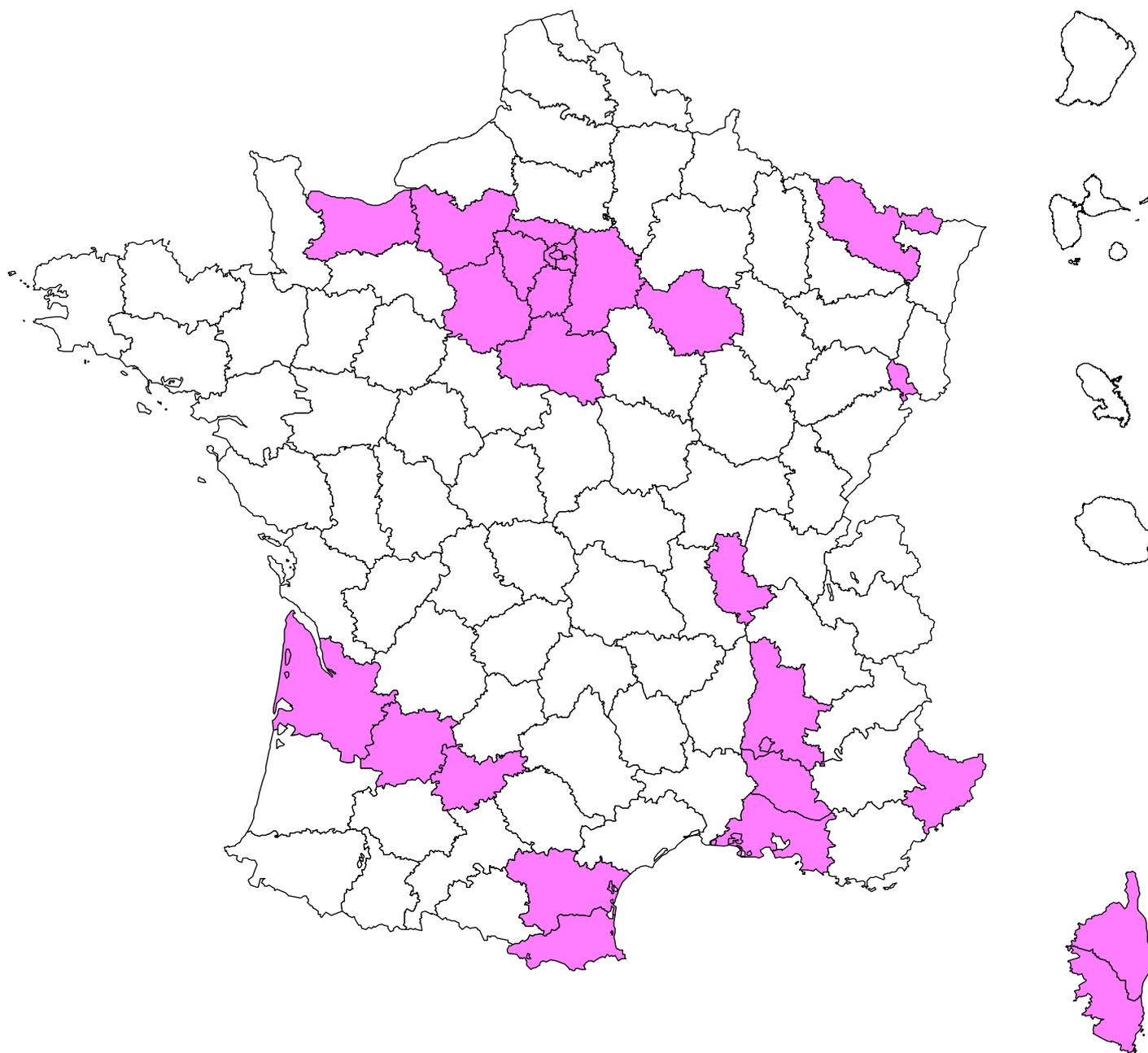
Nombre de permis au solde nul pour 1000 habitants	2006	Population de 20 à 74 ans	Permis
Seine-Saint-Denis	4 662	930 222	5
Corse-du-Sud	283	85 148	3,3
Val-de-Marne	2 776	848 626	3,3
Val-d'Oise	2 412	747 684	3,2
Hauts-de-Seine	2 989	1 014 560	2,9
Haute-Corse	260	102 345	2,5
Essonne	1 914	784 478	2,4
Seine-et-Marne	1 955	830 707	2,4
Paris	3 686	1 567 622	2,4
Eure-et-Loir	622	273 918	2,3
Yvelines	2 099	925 640	2,3
Alpes-Maritimes	1 578	701 374	2,2
Rhône	2 346	1 101 592	2,1
Aude	439	219 042	2
Vaucluse	688	343 430	2
Loiret	837	421 358	2
Moselle	1 344	707 469	1,9
Calvados	837	442 987	1,9
Tarn-et-Garonne	265	144 689	1,8
Eure	671	370 094	1,8
Territoire de Belfort	169	93 871	1,8
Gironde	1 659	925 006	1,8
Drôme	539	302 526	1,8
Bouches-du-Rhône	2 210	1 262 537	1,8
Aube	336	195 249	1,7
Pyrénées-Orientales	472	280 820	1,7
Lot-et-Garonne	351	210 401	1,7
Oise	846	517 122	1,6
Orne	311	193 147	1,6
Jura	263	167 250	1,6
Isère	1 161	766 354	1,5
Indre-et-Loire	563	379 598	1,5
Vienne	401	273 704	1,5
Sarthe	520	356 635	1,5
Loir-et-Cher	309	213 143	1,4
Loire-Atlantique	1 136	790 916	1,4
Vendée	549	385 290	1,4
Nord	2 384	1 683 434	1,4
Seine-Maritime	1 160	828 537	1,4
Marne	529	378 990	1,4
Aisne	488	352 406	1,4
Ardèche	275	199 355	1,4
Hérault	888	654 144	1,4
Haute-Saône	211	155 722	1,4
Allier	313	232 184	1,3
Doubs	457	341 376	1,3
Somme	491	371 946	1,3
Meuse	167	127 727	1,3

Nombre de permis au solde nul pour 1000 habitants	2006	Population de 20 à 74 ans	Permis
Gers	155	119 484	1,3
Haute-Marne	163	125 721	1,3
Ardennes	245	189 837	1,3
Haut-Rhin	640	497 682	1,3
Mayenne	240	190 204	1,3
Meurthe-et-Moselle	614	488 065	1,3
Loire	603	486 329	1,2
Indre	191	155 811	1,2
Charente-Maritime	474	394 791	1,2
Gard	531	444 040	1,2
Ain	433	362 743	1,2
Charente	275	231 909	1,2
Haute-Garonne	917	773 943	1,2
Cher	245	210 956	1,2
Bas-Rhin	845	728 599	1,2
Nièvre	172	149 232	1,2
Pas-de-Calais	1 077	945 609	1,1
Tarn	270	237 440	1,1
Manche	362	321 142	1,1
Ille-et-Vilaine	679	603 890	1,1
Savoie	297	265 161	1,1
Vosges	285	255 337	1,1
Var	712	639 229	1,1
Corrèze	176	158 414	1,1
Hautes-Alpes	93	84 815	1,1
Deux-Sèvres	251	234 047	1,1
Côtes-d'Armor	395	370 171	1,1
Yonne	233	223 262	1
Maine-et-Loire	510	491 271	1
Hautes-Pyrénées	159	154 763	1
Côte-d'Or	355	345 571	1
Puy-de-Dôme	436	425 959	1
Aveyron	185	181 520	1
Lot	109	112 293	1
Finistère	552	582 490	0,9
Morbihan	429	453 297	0,9
Saône-et-Loire	330	365 742	0,9
Alpes-de-Haute-Provence	82	96 261	0,9
Haute-Vienne	203	243 152	0,8
Landes	196	236 339	0,8
Dordogne	220	269 339	0,8
Pyrénées-Atlantiques	344	424 176	0,8
Lozère	41	51 178	0,8
Haute-Savoie	348	456 416	0,8
Ariège	71	94 733	0,7
Haute-Loire	100	144 447	0,7
Creuse	51	82 165	0,6
Cantal	58	102 296	0,6

27 départements au-dessus de la moyenne nationale qui est de 1,6.

Réunion	252	464 000	0,5
Guadeloupe	53	282 000	0,1
Martinique	286	254 000	1,1
Guyane	84	100 000	0,8

ANNEXE III



Les 27 départements ayant en 2006 un nombre permis avec solde nul supérieur à la moyenne nationale pour 1 000 habitants de 20 à 74 ans.



Vers les
statistiques →

V – ASPECTS METHODOLOGIQUES

. SOURCES.....	59
. LEXIQUE	
. REMARQUES	

SOURCES :

Les sources ayant servi à l'élaboration de cette brochure émanent du Service du Fichier national des permis de conduire géré par le ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire (D.L.P.A.J/C.S.R).

LEXIQUE :

- Dossier traité : dossier ouvert et instruit par le service du Fichier national des permis de conduire lorsqu'une ou plusieurs infractions (en cas de cumul d'infractions) sont commises le même jour, par un conducteur.

- Permis au solde nul : expression synonyme de « permis invalidé » pour défaut de points.

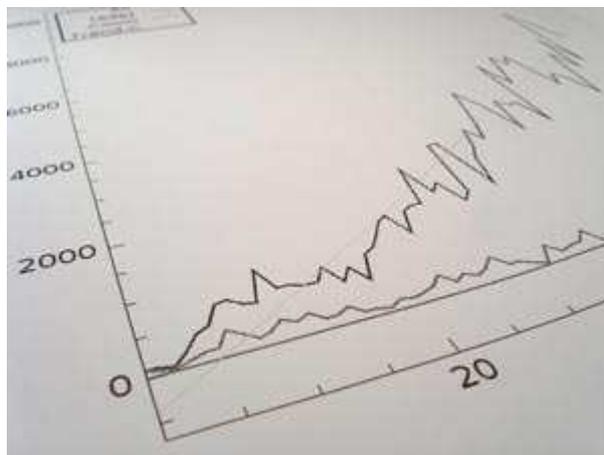
- Dossier rétabli : permis de conduire ayant recouvré l'intégralité de ses points, après un délai de 3 ans sans commission d'une nouvelle infraction.

- Code NATINF : code attribué par le ministère de la justice, à chaque infraction en fonction de sa nature. L'ensemble de ces codes constituent une nomenclature nationale utilisée par tous les services de l'Etat.

REMARQUES :

Les infractions répertoriées dans la présente brochure sont uniquement celles ayant fait l'objet d'un retrait de points effectif (ne sont pas comptabilisées les affaires en cours devant les juridictions judiciaires).

L'augmentation du nombre de points retirés sur l'ensemble des permis de conduire ou du nombre de permis annulés n'est pas étrangère à l'augmentation des contrôles routiers réalisés.



Pour tous renseignements complémentaires:

**Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire
Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques
Sous-Direction de la Circulation et de la Sécurité Routière
Bureau de la Surveillance du Réseau Routier**

Place Beauvau 75008 PARIS

Courriel : DLPAJ-CSR-SecuriteRoutiere@interieur.gouv.fr

**Les statistiques de la Direction des Libertés Publiques et des
Affaires Juridiques peuvent être également consultées**

depuis l'intranet : <http://dlpaj.mi>

depuis l'internet :

http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_la_une/statistiques/securite_routiere

Rédacteurs :

*Olivier FORGET, commandant de police,
Bernard AMBROISE, assistant statisticien,
Franck ASLANIAN, assistant statisticien.*

